

DEMAIN DANS LA PRESSE

L'amour du chocolat

Aucun autre aliment que le chocolat n'est aussi intimement lié au désir et à l'amour. Des rois aztèques en passant par le marquis de Sade, la comtesse Du Barry ou Casanova, tous ont eu le sentiment d'y trouver force et puissance pour séduire l'être aimé. Dès le départ, les Européens lui ont attribué des vertus aphrodisiaques. Il n'en fallait pas plus pour que le chocolat se répande dans toutes les cours d'Europe. Versailles imposa à l'élite de la société ses modèles gastronomiques et son goût pour la boisson à base de cacao. L'engouement pour le chocolat ne s'est jamais démenti depuis. Les croyances populaires ont changé, les modes de consommation ont évolué, mais le plaisir unique que procure la dégustation du chocolat est demeuré le même.

À lire demain dans le cahier Actuel.



LOTÉRIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 2-2-0 > À quatre chiffres : 1-5-1-5

POUR NOUS JOINDRE

La Presse 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Quoi faire aujourd'hui
andre.cloutier@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECOURS (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces : (514) 285-7111

Télécopieur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30

Décès et remerciements : (514) 285-6816

Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30

Détailants : (514) 285-6931

National et Télé-Plus : (514) 285-7306

Carrières et Professions, Nominations : (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911

abonnement@lapresse.ca

Par Télécopieur : (514) 285-7039

Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30

Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

SUITES DE LA UNE

LEGAULT

Suite de la page A1

Boucher, qui a rencontré M. Legault lundi soir.

Faut-il y voir un aveu de faiblesse de la part du ministre ? « Je ne crois pas. Il a besoin d'un coup de main », indique M. Boucher.

À la sortie d'une rencontre avec le ministre à Montréal, le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), André Caron, a affirmé que M. Legault « vise le même objectif » que lui, soit le respect des promesses de réinvestissement faites au réseau et l'absorption complète par le gouvernement de la croissance des coûts de système (chauffage, salaires, etc.).

Outre M. Caron, le ministre a aussi rencontré longuement en après-midi le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, furieux de la suspension des con-

trats de performance, et le président de la Conférence des recteurs et des principaux d'universités du Québec, François Tavenas, qui s'est montré avare de commentaires en entrevue à *La Presse*.

Prié de préciser si le ministre avait sollicité l'aide des universités, il s'est contenté de déclarer que le milieu était « déjà très mobilisé ».

Le porte-parole du ministre Legault, Nicolas Girard, a déclaré hier que ces rencontres en rafale avaient simplement pour objet de permettre au ministre de prendre connaissance des « préoccupations et des inquiétudes » des dirigeants du réseau, qui avaient sollicité de telsen-trepreneurs au cours des derniers jours.

Il a par ailleurs refusé de commenter la rencontre avec M. Thibault ainsi que le contenu de la liste de suggestions du Conseil du

Trésor, qui recommande notamment de resserrer la gestion du ministère et des commissions scolaires pour économiser 30 millions, de réévaluer à la baisse les provisions pour l'aide financière aux étudiants et de revoir les clientèles en formation professionnelle.

Le Conseil, qui présente des mesures devant permettre des économies totales de 400 millions, estime par ailleurs que 100 millions pourraient venir d'opérations strictement comptables, n'ayant aucune incidence sur les élèves et les étudiants.

Ces hypothèses seraient sans doute mal accueillies par les administrateurs du réseau puisqu'ils s'indignent simplement à l'idée que des compressions puissent être imposées moins d'un an après l'annonce, à l'issue du Sommet du

Québec et de la jeunesse, d'un réinvestissement d'un milliard sur trois ans.

L'intervention du vice-premier ministre Bernard Landry, qui a voulu rassurer le réseau lundi en soulignant qu'il fallait « faire confiance » à Lucien Bouchard, n'a rien fait pour calmer les esprits.

« M. Landry ne peut s'en laver les mains en faisant appel à M. Bouchard. C'est lui le prochain premier ministre. Nous voulons savoir s'il va respecter les engagements pris lors du Sommet », a déclaré le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Christian Robitaille.

Le président de la FCSQ déplore pour sa part que les politiciens jouent au « ping-pong » avec le problème.

Le chef libéral, Jean Charest, a

déclaré en entrevue à l'agence *Presse Canadienne* qu'il était décevant de voir M. Landry s'esquiver face au tollé causé par les ponctions en éducation et en santé.

« Que Bernard Landry refuse d'assumer ses responsabilités à ce moment-ci est très inquiétant pour la population. Ou bien il veut devenir premier ministre ou (il veut) continuer à être le numéro deux. Il va falloir qu'il se prononce clairement là-dessus et qu'il arrête de jouer avec les gens du milieu de l'éducation », note M. Charest.

Le gouvernement, accuse-t-il par ailleurs, continue de gérer le système de santé « à la petite semaine » alors que le vice-premier ministre « distribue des centaines de millions de dollars à des entreprises qui font des profits mirobolants ».

VÉRIFICATEUR

Suite de la page A1

Postes Canada, Via Rail, Petro-Canada, la Banque de développement du Canada, pour ne nommer que les plus connues). Avec ce langage diplomatique qui a marqué ses rapports des dernières années, Denis Desautels dénonce le favoritisme et l'ingérence politique dans le choix des administrateurs.

« Les conseils d'administration des sociétés d'État doivent être renforcés, conclut-il après avoir analysé une quinzaine d'entre eux. Les conseils reflètent la diversité du Canada, mais ils ne possèdent pas d'autres compétences ou capacités essentielles pour fonctionner efficacement (...). Les sociétés doivent mieux définir leurs exigences en matière de compétences (...) et le gouvernement doit y donner suite. »

Les témoignages recueillis par l'équipe de M. Desautels auprès des dirigeants des sociétés d'État en disent long sur l'intervention politique dans les nominations et le manque de compétence des conseils.

« Vingt-cinq pour cent des conseils sont aujourd'hui complètement dépassés, car on applique des critères d'ordre politique pour la sélection et non les critères liés aux activités menées », écrit un dirigeant. Un autre ajoute : « Nous avons beaucoup d'avocats, et c'est

très bien, mais nous pourrions avoir au moins un comptable. »

À peine un tiers des 41 sociétés d'État utilisent un profil de compétence pour la sélection d'administrateurs et les nominations sont parfois faites par le gouvernement sans consultation avec la direction de la société visée.

Dans les catégories du gaspillage de fonds publics, du laxisme et de la plus mauvaise gestion, la palme revient une fois de plus au département des Ressources humaines (DHRC).

Le vérificateur général et son équipe ont en effet découvert que les responsables de l'assurance-emploi en Colombie-Britannique sont au courant depuis plus de 20 ans d'une fraude à grande échelle qui a coûté des millions aux contribuables.

Profitant de la naïveté de leurs employés (des nouveaux immigrants pour la plupart), deux employeurs leur produisent de faux relevés d'emploi pour qu'ils puissent toucher des prestations d'assurance-emploi. Les employeurs, eux, ne leur versent qu'un salaire ridicule, parfois même aucun salaire.

Le stratagème est connu, DRHC a même tenté d'y mettre fin sans succès dans les années 80, puis au début des années 90.

Le vérificateur général accorde aussi une grande importance dans

son rapport à la prévention de la santé des Canadiens. On apprend ainsi que les critères de l'Agence d'inspection des aliments sont plus sévères pour la viande canadienne vendue aux États-Unis que pour celle destinée au marché canadien.

Par ailleurs, M. Desautels s'inquiète de la faiblesse de la réglementation des produits biologiques. « Bon nombre des lois fédérales régissant la santé et la sécurité datent déjà de quelques décennies, indique-t-il. La science générale maintenant de nouveaux produits qui, jusqu'à tout récemment, auraient défié l'imagination, il importe donc que la réglementation des produits biologiques demeure à jour. »

Le chapitre le plus inquiétant du rapport concerne toutefois les activités de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. L'organisme chargé d'évaluer les 22 réacteurs nucléaires au Canada (dont un au Québec, à Gentilly) travaille sans critères précis, constate M. Desautels.

« Il est essentiel d'assurer le fonctionnement sécuritaire des réacteurs nucléaires à mesure qu'ils vieillissent », soutient le vérificateur, qui ajoute : « Les critères précisant ce qui est acceptable ou inacceptable sont subjectifs et peuvent être mal compris. »

BERLIN

Suite de la page A1

planche de salut pour les films de l'Europe de l'Est, le Festival de Berlin s'est ouvert en grand au cinéma américain après la chute du Mur, en 1989. Avec pour résultat le mécontentement de bien des gens de la profession en Allemagne, qui ont taxé de Hadeln de complaisance hollywoodienne, crime de lèse-majesté s'il en est un. La Berlinale, ancienne tête de pont entre l'Est et l'Ouest, est devenue pour plusieurs la vitrine chatoyante des grands studios américains en Europe et l'occasion pour eux d'assurer un « service après-vente » dans l'Ancien Continent. Une rampe de lancement commerciale, disent certains, érigée au détriment de la qualité de la programmation du festival.

Ironiquement, c'est cette présence croissante des États-Unis qui semble avoir redonné son lustre à la Berlinale, longtemps perçue comme la plus sérieuse, voire la plus « intellectuelle » des grandes manifestations cinématographiques. Les studios américains, redoutant l'accueil souvent décapant de Cannes et son palmarès peu dément, préfèrent d'autant l'ouverture traditionnellement « amicale » du compétiteur berlinois, qui a en outre su développer son marché du film (contrairement à Venise). Ce qui explique, par exemple, que Berlin ait pu, quelques mois à l'avance, soutirer *The Thin Red Line*, de Terrence Malick (Ours d'or, 1999), à sa grande rivale française. Quatre des cinq derniers gagnants de l'Ours d'or sont d'ailleurs américains... alors que Cannes a pris l'habitude de réserver ses miettes pour Hollywood.

« Comme vous le savez probablement, il a été décidé qu'après 22 ans, ceci serait mon dernier festival à titre de directeur. N'en faisons pas tout un plat : je n'ai pas l'intention de quitter le monde du cinéma », déclare laconiquement Moritz de Hadeln dans un communiqué. Il se trouve cependant plus d'un sympathisant pour dénoncer la décision du conseil d'administration de le licencier... notamment sur le site Internet officiel du festival !

Comme legs le plus tangible, le président a offert l'an dernier une nouvelle niche au festival, en plein cœur de la ville. Potsdamer Platz, dont l'architecture futuriste contraste avec les terrains vagues avoisinants (qui composaient le « no man's land » de l'époque du Mur), est un lieu de luxe et de haute technologie certes plus attrayant pour le gratin mondial.

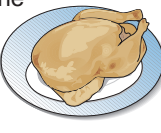
Avant de passer définitivement le flambeau, M. de Hadeln a désigné à la présidence du jury de la 51^e Berlinale un frère de fortune... en quelque sorte. Bill Mechanic, qui a entre autres produit *Titanic* comme président de la Fox, a été remercié en juillet par le grand studio, après l'échec au box-office du film d'animation *Titan A.E.* Hollywood, vraiment, est sans merci.

Rapport du vérificateur général

Voici les points saillants du rapport du vérificateur général du Canada, Denis Desautels, déposé hier à la Chambre des communes :

Au terme de son mandat de 10 ans comme vérificateur, M. Desautels dresse un bilan négatif de la gestion du gouvernement fédéral; il constate que les erreurs du passé se répètent sans cesse;

• L'Agence canadienne d'inspection des aliments assure un suivi inadéquat des entreprises qui ont dû rappeler des aliments;



• Les normes de Santé Canada pour les banques de sperme humain sont dépassées ou insuffisantes;

• La flotte de Pêche et Océans Canada, qui comprend les navires de la Garde côtière, est mal gérée;



• Confrontée à une pénurie prochaine de gestionnaires, la fonction publique fédérale ne fait pas assez d'efforts de recrutement dans les institutions d'enseignement;



• La construction de l'observatoire de neutrinos de Sudbury a dépassé de 50 % les coûts prévus de 54 millions \$;

• La Commission canadienne de sûreté nucléaire pourrait bientôt être à court de personnel, ce qui nuira à sa capacité de remplir sa mission.

Source: PC

Fabienne Sallin - PC

SHARON

Suite de la page A1

Jérusalem ne serait pas divisée et qu'il allait même « renforcer et consolider » la « capitale éternelle du peuple juif ».

Après l'annonce de la victoire de Sharon, le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, avait affirmé à la presse à Gaza qu'il « (respectait) le choix du peuple israélien et (espérait) la poursuite du processus de paix ».

« Nous traiterons avec tout gouvernement israélien choisi par le peuple israélien », a affirmé de son côté le conseiller d'Arafat, Abou Roudéina. Le secrétaire général du cabinet palestinien, Ahmad Abdel Rahmane, a toutefois averti que les propositions faites par Sharon durant la campagne « ne constituent pas une base de discussions ».

Outre son intransigeance sur Jérusalem, Sharon avait exclu tout nouveau transfert de territoires aux Palestiniens et tout démantèlement de colonies israéliennes.

Barak, qui a précisé qu'il s'en ira lorsque le nouveau gouvernement sera formé, est resté évasif sur sa réponse à l'offre de Sharon de mettre sur pied un gouvernement d'union nationale. Il a posé comme condition la constitution d'un « plan d'action commun et réaliste pour faire réellement progresser le processus politique (de paix) et pratiquer une politique de sécurité responsable ».

Le président américain George W. Bush a téléphoné hier soir à Sharon pour le féliciter de son élection, se disant « impatient de travailler avec lui, notamment en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité au Proche-Orient », a annoncé la Maison-Blanche.



Le leader du Likoud Ariel Sharon célèbre avec ses partisans, après qu'Ehud Barak eut cédé la victoire.

Photo AP©

ACTUALITÉS

Gesca s'engage à maintenir une presse diversifiée

HUGO DUMAS

À une semaine de l'ouverture de la Commission parlementaire sur la culture, Guy Crevier, président de Gesca et éditeur de La Presse, a voulu rassurer le milieu médiatique en affirmant hier qu'il allait prendre les moyens pour conserver une presse québécoise de qualité et surtout, diversifiée.

Comme plusieurs autres organismes, le groupe Gesca, une filiale de Power Corporation, a officiellement déposé hier son mémoire sur la concentration de la presse au Québec. Dans le document, « nous prenons une série d'engagements à l'endroit de nos employés et à l'endroit de nos lecteurs pour avoir une presse de qualité, une presse diversifiée, une presse qui fait la promotion de contenus à caractère internationaux. *La Presse* et *Le Soleil* auront un mandat national », a expliqué Guy Crevier, en marge d'un déjeuner-causerie de la chambre de commerce du Montréal métropolitain, sans toutefois faire état précisément de ces engagements.

Le mémoire de Gesca reprendra aussi certaines valeurs fondamentales comme la qualité de l'information, la reconnaissance de l'indépendance des salles de rédaction, la promotion de la diversité d'opinions et le respect du caractère ori-

ginal de chacun des journaux. Le groupe de presse entend démontrer que le degré de concentration médiatique au Québec est semblable à celui d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays.

Gesca, propriétaire de *La Presse*, de *La Tribune* de Sherbrooke, du *Nouvelliste* de Trois-Rivières et de *La Voix de l'Est* de Granby, a récemment mis la main sur les trois quotidiens d'UniMédia: *Le Soleil* de Québec, *Le Droit* d'Ottawa et *Le Quotidien* de Chicoutimi. Le marché de la presse quotidienne francophone est maintenant dominé par Gesca et Quebecor (*Journal de Montréal* et *Journal de Québec*).

Le président et éditeur de *La Presse* a également annoncé hier la création d'un fonds de 200 000 \$ afin de rendre ses archives disponibles sur Internet dans toutes les écoles primaires et secondaires de la province. Ce projet pourrait être développé avec le ministère de l'Éducation du Québec.

Par ailleurs, Gesca n'a pas l'intention de transformer les journaux régionaux de sa chaîne en succursales locales de *La Presse*, affirme Guy Crevier. « Nous croyons dans une presse régionale forte et nous sommes contents d'investir dans le secteur, dit-il. Nous sommes le groupe de presse qui maintient le plus grand groupe de journalistes en région. »

Et pas question de tuer l'agence coopérative *Presse Canadienne*. « Je suis convaincu que les gens ont raison d'exprimer leur inquiétude. Mais *La Presse* a toujours été le prin-

cipal groupe qui a appuyé l'agence. Dans notre mémoire, on prend des engagements précis sur son financement et sur la circulation de l'information. Ce serait impensable qu'elle meure. Je ne voudrais jamais comme dirigeant d'entreprise vivre ça et je vais me battre pour que ça soit bien entendu », souligne M. Crevier.

Autre point : l'échange de textes entre les sept quotidiens de langue française de Gesca. Les chroniqueurs montréalais verront-ils leurs papiers publiés à Sherbrooke, Québec ou Ottawa ? « C'est possible, oui et non. Ce qui est surtout important pour nous, c'est que chaque quotidien conserve son caractère. Je ne pense pas qu'il y ait une valeur, sur une base régulière, à ce que les articles d'un *columnist* soient, à tout coup, publiés dans un autre quotidien », dit Guy Crevier.

Dans son mémoire, Gesca « contribue à tuer certains mythes, dont celui qui veut que la concentration conduise nécessairement à un appauvrissement de la qualité de l'information », indique Guy Crevier. « Des recherches américaines sérieuses ont démontré que le fonctionnement en groupe de presse amenait énormément de qualité dans les journaux et donnait beaucoup d'indépendance aux équipes rédactionnelles », ajoute-t-il.

Et il ne faut pas s'attendre à ce que Gesca fasse l'acquisition d'une station de télévision comme TQS, par exemple. « C'est trop dispendieux », dit Guy Crevier.

Gesca compte cependant être très actif dans les partenariats.



Photo ROBERT NADON, La Presse ©
Comme plusieurs autres organismes, Gesca a officiellement déposé hier son mémoire sur la concentration de la presse au Québec, en vue de la Commission parlementaire sur la culture. Ci-dessus, le président du groupe, Guy Crevier.

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Les enfants entrés plus jeunes à l'école sont souvent désavantagés



ANDRÉ PRATTE

LES ENFANTS qui, par le hasard de leur date de naissance, se retrouvent les plus jeunes de leur classe ou de leur équipe sportive risquent de ne pas développer leurs habiletés aussi pleinement que leurs aînés. Des problèmes d'apprentissage et de motivation peuvent les amener à prendre du retard dans leurs études ou à abandonner la pratique sportive.

Le phénomène, baptisé « effet de l'âge relatif », vient d'être confirmé par les résultats de deux nouvelles études. La première révèle que cet effet se répercute jusque dans la composition des équipes de baseball professionnel. Ainsi, les hommes nés dans les trois mois suivant le premier août, date régissant l'admission dans les catégories d'âge au baseball mineur américain, sont légèrement surreprésentés (55 %) parmi les joueurs de ligues majeures.

Le principal auteur de l'étude, Simon Grondin, professeur de psychologie à l'Université Laval, travaille sur cette question depuis plusieurs années. Une recherche précédente lui avait permis de découvrir que 60 % des joueurs de la Ligue nationale de hockey sont nés dans les deux premiers trimestres de l'année. Dès leurs débuts dans le hockey mineur, ces joueurs étaient parmi les plus vieux de leur catégorie, une situation qui les a apparemment avantagés. En Europe, plusieurs chercheurs ont mesuré un déséquilibre encore plus important dans les ligues de soccer.

Comment expliquer qu'un écart d'âge de quelques mois dans l'enfance affecte la composition des équipes professionnelles ? M. Grondin : « Dix mois, ça ne fait pas une grande différence entre deux adultes. Mais quand on a dix ans, c'est important. L'entraîneur veut gagner, alors il va faire jouer les joueurs qui patinent plus vite ou qui lancent plus fort. » C'est-à-dire, presque toujours, les plus vieux.

« L'enfant qui ne fait pas les doubles lettres ou les triples lettres n'aura ni les meilleurs entraîneurs ni les meilleures conditions pour se développer. L'effet sera cumulatif », poursuit le chercheur.

Pourquoi s'en émouvoir ? Après tout, ce n'est que du sport. Simon Grondin réplique que pour beaucoup de jeunes, le sport revêt une importance considérable. Et de toute façon, l'effet de l'âge relatif ne joue pas seulement dans le sport. Il a aussi un impact à l'école.

Déjà, il y a une douzaine d'années, une étude du ministère de l'Éducation du Québec avait montré le rapport direct entre l'âge à l'entrée à l'école et les risques de redoublement. Par exemple, le taux de redoublement de la première année du secondaire était de

15,8 % parmi les élèves nés en septembre (entrés à l'école à 6 ans juste, la date butoir étant le 30 septembre), contre seulement 11,5 % pour les élèves nés en octobre (entrés à l'école à l'âge de 6 ans et 11 mois).

Une étude récente, réalisée auprès des élèves de la commission scolaire d'Edmonton, montre que les enfants qui ont commencé l'école plus jeunes ont, rendus au secondaire, un niveau d'estime de soi relativement faible. À l'inverse, les élèves qui auraient pu commencer plus jeunes, mais dont les parents ont préféré retarder la rentrée d'un an, ont un niveau d'estime de soi élevé.

Ce résultat laisse penser que les difficultés scolaires des victimes de l'effet de l'âge relatif se répercutent sur leur bien-être psychologique. La situation est sans doute similaire dans les sports. Dans certains cas, l'accumulation des difficultés pourrait avoir des effets dramatiques. Le psychologue Angus Thompson, de l'Université de l'Alberta, a calculé que parmi les jeunes Albertains qui se sont suicidés dans les années 1980, ceux qui étaient entrés plus jeunes à l'école étaient légèrement surreprésentés. « La différence n'est pas énorme, mais elle est là », a dit M. Thompson à *La Presse*.

L'équité

L'effet de l'âge relatif existe donc bel et bien, et n'est pas insignifiant. Ce constat fait, les solutions ne sont pas évidentes. Baseball Québec croit avoir évité le problème en imposant une « règle d'équité de jeu » : « Le plus jeune va jouer autant que le plus vieux »,

assure le directeur technique, André Lachance. Cependant, tous les sports ne sont pas organisés de cette façon, et le désir de gagner l'emporte souvent sur l'équité.

Simon Grondin évoque l'idée de structurer autrement les catégories d'âge. Des catégories de 21 mois plutôt que de 24 mois permettraient, sur une période de quelques années, de répartir entre les jeunes le désavantage produit par l'effet de l'âge relatif. Mais M. Grondin convient que la gestion d'un tel système serait plus complexe, alors que le sport amateur est déjà tenu à bout de bras par des bénévoles.

Pas de solutions simples, non plus, en ce qui a trait à l'école. Selon François Bowen, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, les enseignants d'expérience sont conscients des difficultés des enfants plus jeunes et en tiennent compte dans leur enseignement. M. Bowen ajoute que la réforme en cours, en divisant le cours primaire en trois cycles de deux ans, devrait permettre d'intervenir plus efficacement auprès des enfants en difficulté.

Pour sa part, Simon Grondin, de l'Université Laval, convient que l'école fait face à des défis considérables, sans doute plus urgents que les effets de l'âge relatif. Mais il s'empresse d'ajouter : « C'est quand même dramatique : parce qu'un enfant est né à un moment ou l'autre dans l'année, ses chances de se développer ne sont pas les mêmes... »

La FPJQ veut limiter la concentration de la presse

Elle suggère la création d'un fonds pour les médias indépendants

KATIA GAGNON

QUÉBEC — La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) demande à l'Assemblée nationale d'adopter une loi qui limiterait les appétits des groupes de presse : à l'avenir, ces derniers ne devraient pas avoir le droit de détenir plus de 30 % du tirage national des quotidiens.

La FPJQ présentera ces recommandations lors de la commission parlementaire qui se penchera, la semaine prochaine, sur les impacts des importants mouvements de propriété dans l'industrie des médias. Les récentes transactions, comme l'achat de Vidéotron par Quebecor ou d'Unimédia par Gesca, propriétaire entre autres de *La Presse*, créent un niveau important de concentration de la presse au Québec, mais comme elles sont déjà conclues, la FPJQ les accepte sans les approuver.

Par contre, pour l'avenir, l'Assemblée nationale devrait adopter une loi qui interdirait la propriété croisée (la possession de journaux et de réseaux de télévision par un même propriétaire) et qui limiterait à 30 % du tirage national les possessions des groupes de presse.

Une recommandation que partage le Syndicat des travailleurs de l'information de *La Presse* (STIP), qui demande également l'adoption d'une telle loi, sans cependant fixer un niveau de concentration acceptable. « Il serait irresponsable de se contenter des garanties verbales offertes par les grands groupes de presse pour assurer la diversité et la qualité de l'information », peut-on lire dans le mémoire du STIP, qui réclame également des garanties concrètes de la part du président de Gesca, Guy Crevier, quant au maintien de l'indépendance des salles de rédaction des divers quotidiens du groupe.

En attendant, les groupes de presse qui dépassent ce seuil de concentration devraient être tenus de contribuer à un fonds qui favoriserait le maintien et l'émergence d'une presse indépendante au Québec, suggère la FPJQ. La formule de calcul avancée par la FPJQ ferait en sorte que tant Quebecor que Gesca contribueraient pour quelques millions par année à un tel fonds. Le gouvernement devrait aussi faire sa part : la Fédération lui propose de participer à la hauteur

de 0,5 % des montants de TVQ qu'il perçoit sur la vente de journaux. Ce fonds serait géré par des avocats, des comptables et des journalistes émérites.

La création d'une telle cagnotte, inspirée du fonds des câblodistributeurs, qui oblige les grands réseaux de télévision à contribuer au financement de postes communautaires, sera également avancée par le Conseil de presse. Le Conseil refuse cependant de réclamer une loi, comme le fait la FPJQ. On demande cependant à la commission de la Culture d'exercer un « mandat de vigilance » sur les garanties qui seront données par les patrons de presse quant au maintien de l'indépendance des salles de rédaction.

Tensions au Conseil de presse

L'adoption de ce mémoire a d'ailleurs créé moult tensions au sein du Conseil, où siègent patrons de presse, journalistes et représentants du public. Les discussions se sont prolongées, le conseil a dû demander une prolongation et le rapport final a finalement emporté l'adhésion de 14 membres sur 18. « Sur une question comme la concentration de la presse, les journalistes sont d'un côté et les patrons de l'autre », résume un membre du conseil. La position de départ du président, Michel Roy, avait été jugée trop peu incisive par les journalistes, mais il semble que la version finale du mémoire mécontente plutôt les patrons. « Il faudrait adoucir le ton de façon à éviter de dénoncer les entreprises de presse qui ont l'air de gros méchants de la première à la dernière page », commente un représentant des patrons de presse.

Le Conseil de presse réclame également davantage de moyens pour policer les groupes de presse, ce qu'appuie le Syndicat des travailleurs de l'information de *La Presse*. Pour le STIP, le Conseil de presse devrait avoir un financement stable garanti dans une loi. De même, l'achat d'Unimédia par Gesca ne doit pas entraîner de licenciements dans les divers quotidiens concernés, note le STIP, et l'indépendance des salles de rédaction doit être maintenue. On recommande donc de limiter la circulation des textes entre les différents quotidiens du groupe.

Le journaliste Fulgence Charpentier n'est plus

MATHIEU PERREAULT

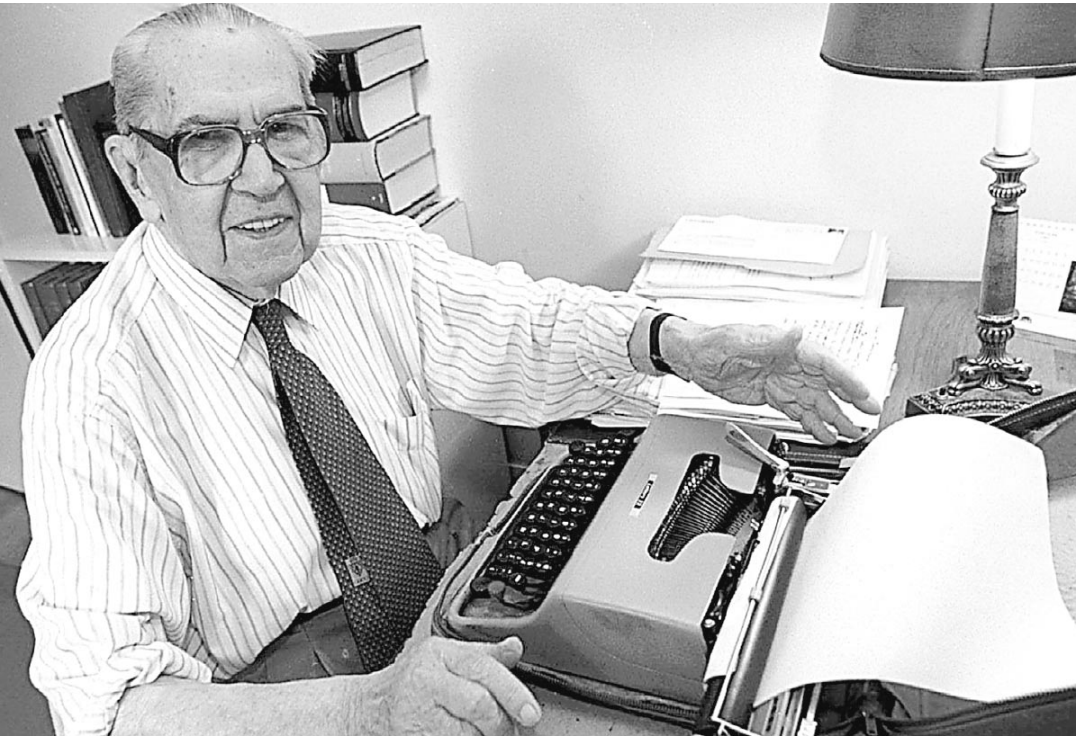
FULGENCE CHARPENTIER, le journaliste le plus âgé du Canada, est décédé d'une pneumonie dans la nuit d'hier à l'âge de 103 ans. Né le 29 juin 1897, M. Charpentier aura donc connu trois siècles, comme il le souhaitait lorsqu'on a célébré ses 100 ans, en 1997. « Si je vis encore quatre ans, jusqu'en 2001, je serai passé au travers de trois siècles. Je vais faire l'effort », avait-il alors déclaré au *Droit* d'Ottawa, quotidien pour lequel il a signé des textes jusqu'en 1999.

Depuis sa broncho-pneumonie, qui l'a forcé à arrêter d'écrire, il avait d'ailleurs perdu beaucoup de forces. « Je vivais avec lui et deux aides me secondaient lorsque je devais m'absenter » a témoigné son fils cadet Jacques Charpentier.

Depuis que, tout petit, il comptait les mâts des bateaux qui sillonnaient le Saint-Laurent, Fulgence Charpentier a toujours porté son regard vers d'autres rivages et d'autres cieux. Journaliste courtisé par les plus grands journaux francophones d'Amérique, il a troqué sa plume pour les ciseaux du censeur durant la guerre, pour mieux défendre le Canada. Citoyen du monde ayant parcouru la planète entre 1947 et 1967 pour le compte du ministère des Affaires extérieures, fondant une demi-douzaine d'ambassades dans autant de pays de l'Afrique décolonisée, Fulgence Charpentier avait été nommé membre à vie de la Tribune de la presse à Ottawa.

Le verbe toujours fin, le journaliste émérite reliait facilement ses passions à sa plus tendre enfance. « Quand, à huit ans, j'ai acheté les *Lettres de mon moulin* d'Alphonse Daudet plutôt que du chocolat, comme les enfants de mon âge, mes parents étaient bouleversés », se souvenait-il, lors d'une entrevue accordée à *La Presse* en juin 1997. « Ma mère m'avait appris à écrire, pendant que mon père travaillait comme entrepreneur. »

Ses oncles maternels l'ont beaucoup influencé. « L'un d'eux était médecin, il a étudié à Paris, se souvenait-il. À six ou sept ans, j'étais content de recevoir des cartes postales. D'autres étaient aussi entrepreneurs en construction, mais demeuraient dans le quartier de Lorimier où ils allaient souvent au



Fulgence Charpentier, mort à 103 ans, a écrit pour le quotidien *Le Droit* jusqu'en 1999 - toujours à la machine à écrire.

théâtre. Ils me racontaient des histoires, et des fois m'emmenaient avec eux. Je vivais dans l'imagination, à l'étranger. Ce qui m'emballait, c'était d'aller au bord du fleuve, pour prédire que tel voilier devait se rendre en Angleterre parce qu'il avait quatre mâts. »

À côté de chez lui, dans Viauville, les navires de la Saint Lawrence Sugar déchargeaient le sucre brun. À la Longue-Pointe, rails et trains voient le jour. « Beaucoup d'immigrants métallurgistes étaient nos voisins. J'ai rapidement appris l'anglais, mais ça n'a jamais nui à mon français. Une langue, c'est dans le cœur qu'elle s'enracine. Une de mes soeurs qui a vécu aux États-Unis n'a jamais perdu sa langue maternelle. »

À sa sortie du collège, en 1917, il s'engage dans l'armée et obtient un poste d'interprète

après trois semaines d'entraînement. « J'ai vu des soldats qui revenaient de la guerre sans une égratignure, pour se faire faucher par la grippe espagnole. C'était horrible. Mais je me suis fait des amis que je n'ai jamais perdus. »

La guerre terminée, suivant les conseils d'amis diplomates, il offre ses services au ministère des Affaires extérieures, sans succès. « Mackenzie King considérait qu'on s'arrangeait bien avec les Anglais. Mais ce n'était pas vrai : les contrats des représentations canadiennes étaient octroyés aux firmes anglaises. Franchement, nous n'étions pas libres. »

En 1922, *Le Droit* l'invite à être correspondant parlementaire. « C'était une période exaltante, avec la foule d'idées neuves qui

apparaissaient à la Chambre : Tom Crerar, à la tête d'un contingent agraire des provinces de l'Ouest, J. S. Woodsworth, aux tendances socialistes, chef des CCF devenu depuis le NPD, la première élue, Agnes MacPhail. » Sa carrière de journaliste le verra aussi collaborer à *La Presse*, au *Soleil*, au *Canada* et au *Devoir*. Malgré une vie trépidante, il trouve le moyen de tâter de la politique municipale.

Censeur durant la dernière Guerre mondiale

La Deuxième Guerre mondiale le voit embrasser une courte carrière de censeur, qu'il ne considère pas du tout en contradiction avec son premier métier. « Est-ce qu'on ne doit pas défendre son pays ? De toute façon, la principale activité consistait à inspecter le courrier des prisonniers de guerre. Si on lisait, par exemple, qu'une famille avait dû changer deux ou trois fois de train pour visiter un oncle, on pouvait apprécier la précision de nos bombardements. »

Sa carrière diplomatique l'envoie d'abord à Paris en 1948, chargé de l'information pour l'ambassadeur Georges Vanier, puis dans les pays francophones d'Afrique. Sa deuxième femme, Louise, décédée en 1996, l'épaule sans relâche. « J'avais eu quatre enfants avec ma première femme qui avait une santé fragile. Après sa mort, je me suis remarié et j'ai eu deux enfants de plus. »

Ayant survécu à tous ses frères, il expliquait, lors de notre entretien, qu'il « écoutait la nature ». Malgré un médecin permissif, il avait cessé de boire de l'alcool fort, puis supprimé les cigarettes, la fumée irritant ses yeux. Chaque matin depuis 80 ans, il renouait avec les gestes militaires d'entraînement, avant la lecture des journaux et revues. Le rythme soutenu de ses journées ne lui cachait toutefois pas l'avenir. Il avait demandé que la plaque le consacrant membre à vie de la Tribune de la presse trône parmi les journalistes, soulignant le peu d'années qui lui restaient pour l'admirer.

Le 4 février 1999, Fulgence Charpentier avait été fait officier de l'Ordre du Canada par le gouverneur général du Canada, Roméo LeBlanc. (avec *La Presse Canadienne*)

Ebola: Santé Canada s'efforce d'apaiser les craintes

Une Congolaise admise en quarantaine à Hamilton est fort probablement atteinte du virus

Presse Canadienne

HAMILTON — Les spécialistes du ministère fédéral de la Santé tentent d'apaiser les craintes de la population au sujet de la présence possible du virus Ebola au pays, même s'il semble de plus en plus probable qu'une femme mise en quarantaine dans un hôpital de Hamilton est bel et bien atteinte de ce virus.

Des mesures prévues dans les cas de maladies tropicales ont été prises aussitôt qu'il a été question du virus Ebola, « ce qui est une source de sécurité pour le public », a indiqué, hier, le Dr Douglas MacPherson, spécialiste en maladies infectieuses au ministère de la Santé, lors d'une conférence de presse.

La femme, qui n'a pas été identifiée, est arrivée samedi de la République du Congo et souffre de pertes de conscience sporadiques depuis qu'elle a été transportée en ambulance à l'hôpital Henderson, dimanche soir. Elle présentait des symptômes associés à l'Ebola et à d'autres fièvres virales hémorragiques répandues en Afrique centrale.

S'il s'agit vraiment du virus Ebola, ce serait le premier cas à être signalé en Amérique du Nord.



Le Dr Mark Loeb (à gauche), expert en maladies infectieuses à l'hôpital où séjourne la patiente, et ses collègues, dont le Dr Douglas MacPherson (à droite), ne croient pas que le virus Ebola se propagera.

Lorsque la patiente est arrivée aux urgences, les médecins ont d'abord cru qu'elle souffrait de la malaria, mais ils ont ensuite écarté cette possibilité. Et les hémocultures qui auraient pu indiquer la pré-

sence d'une méningite ont produit des résultats négatifs jusqu'à maintenant.

Des échantillons de liquides organiques ont été expédiés à un laboratoire de Winnipeg spécialisé

dans les maladies infectieuses, ainsi qu'aux Centres for Disease Control and Prevention d'Atlanta. Les résultats pourraient n'être connus que dans deux jours.

La femme était encore dans un état grave, hier, mais elle présentait tout de même certains signes d'amélioration.

Risques d'épidémie pratiquement inexistants

Le Dr Mark Loeb, expert en maladies infectieuses à l'hôpital où séjourne la patiente, a affirmé que ses collègues et lui-même ne croyaient pas que la maladie se propagerait. Il a également affirmé que les risques d'une épidémie étaient pratiquement inexistants.

La fièvre Ebola et les autres fièvres virales hémorragiques ne sont pas transmises par l'air. L'infection ne se propage que par contact direct avec le sang ou autres liquides organiques — comme la salive ou le sperme — de la personne infectée, et seulement après qu'elle ait présenté certains symptômes évidents de la maladie.

Ce n'est que lundi après-midi que l'on a commencé à s'inquiéter de la présence possible du virus Ebola et que la patiente a été placée en isolation. « Jusqu'à maintenant, nous avons identifié seulement deux personnes qui auraient

été en contact étroit avec elle », a indiqué le Dr Monir Taha, agent de l'hygiène publique à Hamilton. Il s'agirait d'amis ou de parents de la malade.

Les spécialistes de la santé publique surveillent également de près 10 employés de l'hôpital qui ont traité la patiente avant que la possibilité de l'existence du virus Ebola ne soit évoquée.

La population de Hamilton est néanmoins inquiète, et les autorités sanitaires locales ont reçu plusieurs appels de résidents désireux de s'informer.

La ministre de l'Immigration, Elinor Caplan, a pour sa part déclaré, hier, que plus de 200 millions de personnes entrent au Canada et en sortent chaque année, et qu'il est impossible de faire passer un examen médical à chacune d'entre elles. La ministre répondait au ministre de la Santé de l'Ontario, qui suggérait d'améliorer les méthodes de dépistage.

Le virus Ebola est ainsi nommé d'après une rivière de la République démocratique du Congo, où il a d'abord été identifié. Les chercheurs croient qu'il est transporté par un animal originaire d'Afrique — comme les chauves-souris, par exemple.

La maladie est mortelle dans de 50 à 90 % des cas.

PROCÈS DAVE HILTON

Les deux adolescentes ont subi des pénétrations, indique le rapport médical

CHRISTIANE DESJARDINS

LES EXPERTISES médicales faites sur les deux adolescentes qui disent avoir été agressées sexuellement par Dave Hilton démontrent qu'elles ont effectivement subi des pénétrations, a-t-on appris hier au procès du boxeur de 37 ans.

L'expertise gynécologique qui a été faite à Miami le 25 février 1999, soit dans les heures qui ont suivi la plainte à la police, consistait en un examen de la vulve, de l'hymen, du vagin, de l'utérus et du rectum des deux présumées victimes. Le Dr Valerie Rao, une spécialiste dans le domaine qui a évalué des milliers de victimes d'agressions sexuelles, a noté de multiples cicatrices sur l'hymen des adolescentes, qui sont compatibles, selon elle, avec des pénétrations.

D'après le Dr Rao, la plus âgée des deux plaignantes a subi des pénétrations à environ 20 reprises ou moins, tandis que la plus jeune aurait subi un sort semblable cinq fois ou moins. L'évaluation de la fréquence des pénétrations a été faite à l'aide du spéculum, un petit appareil que l'on insère dans le vagin. Si le vagin est plus serré, c'est signe qu'il y a eu moins de pénétrations, a-t-on expliqué, hier. Le médecin ne peut toutefois déterminer si ces pénétrations ont été faites avec un pénis, un doigt, ou un objet. Le reste de l'examen s'est avéré normal pour les deux adolescentes.

Ce rapport médical déposé hier par la procureure de la Couronne, Hélène Di Salvo, n'a pas été contesté par l'avocat de Hilton, Paul Skolnik. Il estime que ce rapport ne prouve en rien que Hilton est l'auteur de ces pénétrations, puisqu'il n'y a pas de preuve d'ADN. De fait, la preuve d'ADN était techniquement impossible parce que la plainte a été déposée plusieurs jours, sinon plusieurs semaines après les dernières agressions. En ce qui concerne les adolescentes, elles ont affirmé n'avoir eu de relations sexuelles qu'avec Hilton dans leur courte vie. Rappelons qu'elles sont âgées maintenant de 17 et 16 ans, et que les agressions auraient débuté alors qu'elles n'avaient que 12 ans, pour s'étirer dans un cas sur quatre ans, et dans l'autre, sur deux ans.

Objection au témoignage de la mère

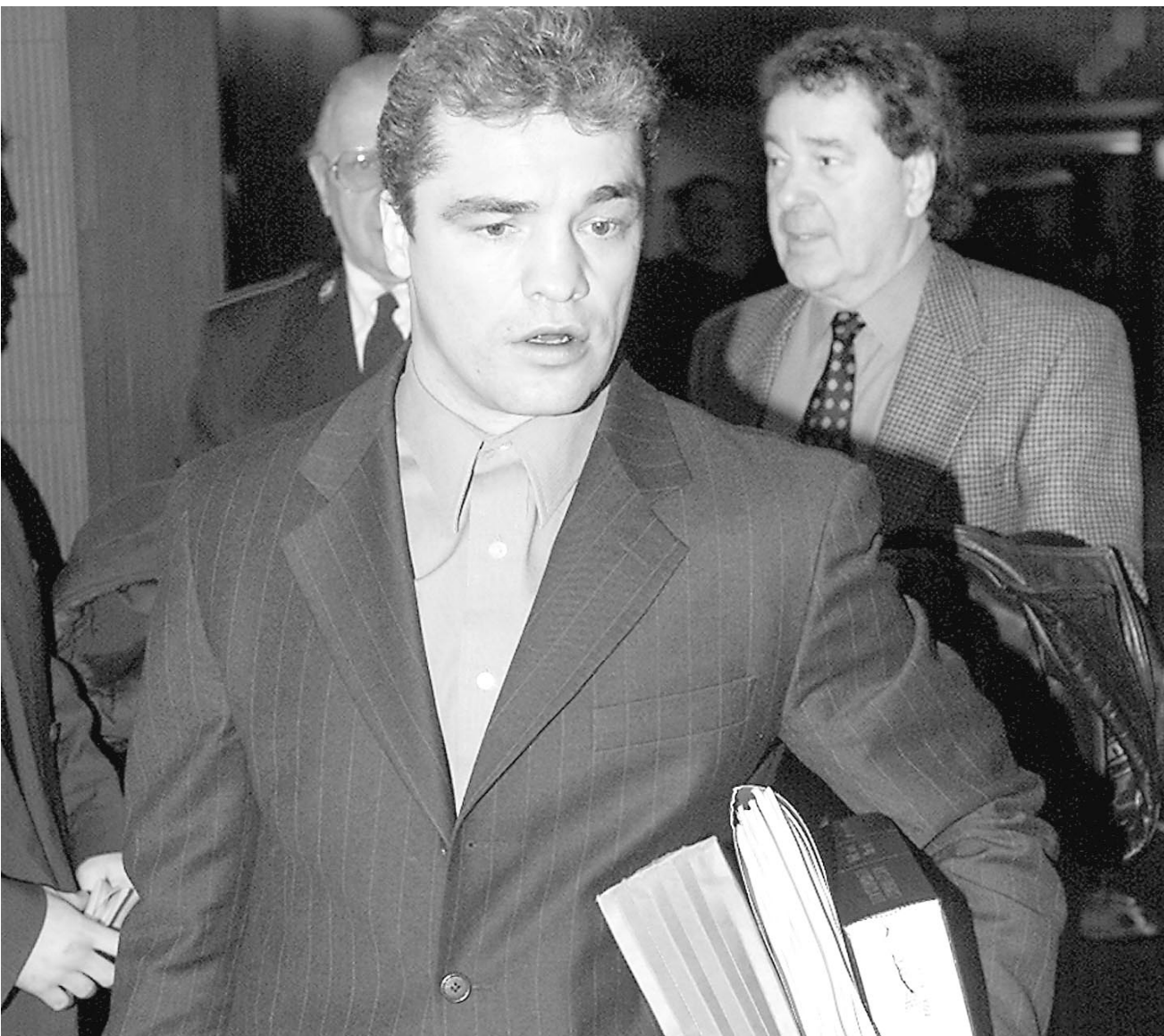
Après le dépôt de ce rapport, hier matin, ce sont des considérations techniques qui ont été à l'ordre du jour. La Couronne a plaidé sur la preuve d'actes similaires, pour démontrer que les agressions qui se seraient déroulées en Ontario et en Floride, où le tribunal n'a pas juridiction, sont semblables à celles qui ont eu lieu au Québec. M^e Di Salvo veut ainsi prouver le « pattern » des agressions. Me Skolnik s'oppose à cette preuve.

L'avocat de Hilton s'oppose aussi à ce que des parties du témoignage de la mère des deux victimes soient mises en preuve. C'est le cas notamment du coup de bâton au visage que la femme affirme avoir reçu de Hilton, de même que les brûlures au fer à repasser et à l'allume-cigare que le boxeur lui aurait infligées. L'avocat s'oppose également à ce que l'on mette en preuve la relation sexuelle que la femme dit avoir eue avec un Noir, sur l'ordre de Hilton. M^e Skolnik est d'avis que ces parties de témoignage n'apportent rien à la preuve, et ne visent qu'à faire une preuve de « mauvais caractère » contre son client.

M^e Di Salvo a renchéri en disant que le témoignage en entier de la mère était important, pour démontrer la domination de l'accusé sur les présumées victimes et sa violence qu'elles craignaient.

La juge Rollande Matte a mis le tout en délibéré et rendra sa décision ce matin. Tout de suite après, la défense commencera à faire défiler ses propres témoins. On ignore encore si Hilton sera appelé à témoigner, mais on suppose que certains membres de sa famille le seront. La mère de Hilton, de même que certains de ses frères ont souvent été vus au palais, mais ne sont jamais entrés dans la salle d'audience.

Hier, le boxeur a livré ses commentaires à la meute de journalistes qui l'entouraient. « Quand j'ai entendu ça, j'avais envie de vomir... Je ne sais pas si je dois rire ou pleurer... c'est un mélange d'émotions », a dit Hilton, qui nie toutes les accusations.



Hier, Dave Hilton a livré ses commentaires à la meute de journalistes qui l'entouraient. « Quand j'ai entendu ça, j'avais envie de vomir... Je ne sais pas si je dois rire ou pleurer... c'est un mélange d'émotions », a dit le boxeur, qui nie toutes les accusations.

OUVERT À TOUT LE MONDE!

LIQUIDATION FINALE

UN SEUL PRIX! **CHAQUE MÈTRE DE TISSU MODE D'HIVER RÉDUIT**

TISSUS À COSTUMES D'HIVER

Assortiment de:

- LAINES • MÉLANGES DE LAINE
- À CHEVRONS • À FILS CROISÉS
- À FILS TEINTS • RAYURES
- CARREAUX • UNIS

VELOURS CÔTELÉ

Assortiment de:

- FINES RAYURES • "PLUME"
- LARGES RAYURES
- EXTENSIBLE
- IMPRIMÉ

Achetez 1 m au prix courant

obtenez

gratuits

de valeur égale ou moindre

decorville
Fabric

RAYON de la DRAPERIE

Assortiment de:

- VOILAGES à motifs "brûlés"
- DENTELLES "BRISE-BISE"
- DENTELLES froissées
- VOILAGES de fantaisie
- TAPISSERIES
- CHINTZ
- ORGANZA régulier et de fantaisie
- TISSUS À DRAPERIES endos mousse
- PERCALE
- COTON IMPRIMÉ décor maison
- TISSUS D'AMEUBLEMENT
- CHENILLE décor maison

POLYESTERS IMPRIMÉS ET UNIS

- Crêpe • Satin • Georgette
- Faille • Chiffon • Yoryu
- Peau-de-pêche • À costumes
- Froissés • À fils croisés etc.

Cour. jusqu'à 14,99 m

COTONS

- Motifs juvéniles • Pour artisanat
- Piqués imprimés et unis
- Cotonnades imprimées et unies
- Motifs de Noël
- Imprimés "Oxford" etc.

Cour. jusqu'à 10,99 m

TISSUS D'ASPECT SUEDE

- Tissus à chemisiers
- Tissus à costumes
- Tissus à robes etc.

Cour. jusqu'à 18,99 m

TRICOTS ASSORTIS

- Ottoman • "Slinky" • Imprimés
- Tricots de laine • Pointelles
- Types "Lycra" et beaucoup plus

Cour. jusqu'à 18,99 m

MOLLETON ARCTIQUE "TYPE POLAIRE"

à partir d'aussi BAS que

6⁹⁹ m

• Imprimés • Unis • Anti-boulochages

1/3 de rabais

► BOUTONS H. A. KIDD

► DENTELLES SUPREME

► ÉPAULETTES Notions Intl.

► AIGUILLES SCHMETZ

► PANIERS DE COUTURE

► FIL GÜTERMANN

50% de rabais

DOUBLURES • Bemberg assorties

Cour. jusqu'à 6,99 m

TRICOTS DE FANTAISIE assortis

Cour. 7,99 m

ACHAT SPÉCIAL LIQUIDATION DU FABRICANT

QUINCAILLERIE À DRAPERIES

DÉJÀ À **50% de rabais**

SUR LE PRIX SUGGÉRÉ AU DÉTAIL DU FABRICANT

Rabais additionnel de **50%**

Nouveaux TISSUS MODE PRINTANIERE

Arrivages à tous les jours!

Abonnez-vous à la carte Elite ou présentez votre carte et recevez

20% de rabais

sur TOUTE la NOUVELLE COLLECTION PRINTANIERE

FABRICVILLE

Le plus grand distributeur de tissus et tentures avec 170 magasins à travers le Canada

OUVERT DIMANCHE jusqu'à 17 h

CERTAINS MAGASINS SONT OUVERTS LE MERCREDI JUSQU'À 21 H

En raison du manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

PLACE VERSAILLES - 7275, rue Sherbrooke Est (514) 493-6666

ST-LÉONARD - 6854, rue Jean-Talon Est (514) 899-0060

CENTRE-VILLE - 354, rue Ste-Catherine Ouest (514) 866-1821

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - 6444, avenue Somerset (514) 483-2685

DORVAL - 2050, boul. St-Regis (514) 883-4550

MONTRÉAL - 1178, rue Beaumont (514) 731-4755

LASALLE - 8468, boul. Newman (514) 365-8045

CHOMÉDEY - LAVAL (450) 978-1313

Galerias Laval - 1545, boul. Le Corbusier (450) 672-8884

CENTRE RÉGIONAL CHÂTEAUGUAY - 200, boul. d'Anjou (450) 698-6112

GALERIES ST-LAURENT - 1993, boul. March-Laurin (514) 334-0910

decorville
Fabric

SERVICE @ DOMICILE GRATUIT

388-6600

PIAGET

PROTOCOLE™

DR BALNC 18 CT. MOUVEMENT
MANUFACTURE CHRONOGAPHE
QUARTZ. CALENDRIER PÉRPETUEL

GENÈVE 1874

CHÂTEAU D'IVOIRE
 Depuis 1978
 2020 rue de la Montagne 845-4651

+

Un oeuf par jour éloignerait le médecin pour toujours

Cette assertion des producteurs n'est pas partagée par tous les spécialistes

MARTINE ROUX

UN OEUF PAR JOUR éloigne le médecin pour toujours ? Études à l'appui, la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec soutient que les oeufs ont droit à une place d'honneur dans notre assiette quotidienne. Mais d'autres spécialistes prônent toujours une consommation plus modeste.

Depuis quelques décennies, l'oeuf en a large sur la coquille. Chasse au cholestérol oblige, on l'a longtemps montré du doigt comme l'un des responsables des maladies cardiovasculaires, cause numéro un de mortalité sous nos latitudes.

Voilà que les producteurs d'oeufs entendent lui refaire sa réputation. Loin de mériter sa mauvaise presse, disent-ils, l'oeuf contient peu de calories et peu de gras néfastes tout en recelant beaucoup de protéines, d'oligoéléments et de vitamines. En fait, c'est l'aliment idéal, estime le Dr Elaine Letendre, une spécialiste en biochimie métabolique qui participe à la campagne de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec.

« Lorsqu'on se base sur des données scientifiques, on voit que l'oeuf doit s'inscrire dans un régime alimentaire sain et équilibré. » Selon elle, les véritables responsables de l'augmentation du taux de cholestérol dans le sang sont les gras saturés et les gras trans, peu présents dans l'oeuf. « Plus de la moitié des gras de l'oeuf sont de type monoinsaturés et polyinsaturés, poursuit le Dr Letendre. Ils peuvent même entraîner une réduction du cholestérol dans le sang. »

Pour étayer son argumentation, la spécialiste cite une étude publiée en 1999 par la Harvard School of Public Health, qui concluait que dans la population en santé, une consommation quotidienne d'oeufs n'augmentait pas le risque de maladies cardiovasculaires (MCV). Recommandation du Dr Letendre : un oeuf par jour.

Prudence, avancent d'autres spécialistes. L'étude de Harvard a été réalisée sur une population en santé, souligne le cardiologue André Lapierre, de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. « Ses conclusions ne s'appliquent pas sur les gens hypercholestérolisés, diabétiques ou qui ont une MCV. » Les sujets qui sont devenus diabétiques au cours de l'étude ont par ailleurs remarqué une augmentation du risque de MCV de 100 % chez les hommes et de 49 % chez les femmes, précise-t-il.

Unanimes à reconnaître les vertus de l'oeuf, des diététistes déplorent aussi son talon d'Achille : le cholestérol. Un gros oeuf en contient environ 190 mg, selon les producteurs, alors que la consommation quotidienne ne doit pas dépasser 300 mg, selon les diététistes. Le hic, c'est qu'une grande partie de la population n'est pas nécessairement en bonne santé et l'ignore peut-être.

« En 1990 au Québec, une personne sur deux présentait un taux de cholestérol plus élevé que souhaitable, nuance la diététiste Roxane Gauvin, de Cholestaction, mis sur pied par la Fondation des maladies du coeur. D'autres, les hyperrépondeurs, sont plus sensibles que d'autres aux effets du cholestérol alimentaire. »

Ajoutez à cela les fumeurs, les hypertendus, ceux qui transportent les MCV dans leur bagage héréditaire, les prédiabétiques... « Un oeuf par jour, c'est une recommandation que je n'endors pas, dit Chantal Blais, diététiste à l'Institut de recherches cliniques de Montréal. On croit notamment que le cholestérol influence les effets néfastes des gras saturés. »

Les producteurs soutiennent par ailleurs que les oeufs québécois sont d'une qualité inégalée en Amérique du Nord. Fait unique, le parcours d'un oeuf peut être retracé du poulailler à l'épicerie, avance le président de la Fédération, Michel Gauvin. Toutefois, à l'exception des oeufs biologiques, les producteurs ne peuvent garantir que les céréales utilisées pour nourrir les poules ne contiennent pas d'OGM. « On ne le sait pas », dit M. Gauvin.



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse ©

L'oeuf est un aliment idéal, soutient le Dr Elaine Letendre, une spécialiste en biochimie métabolique.

UNE PRIME QUI N'A PAS DE PRIX.

* Cette offre est valable jusqu'à l'épuisement des stocks. Une prime par personne, pendant la promotion. Les quantités sont limitées.

ESTÉE LAUDER

VOUS RECEVREZ, À L'ACHAT DE PRODUITS ESTÉE LAUDER D'UNE VALEUR DE 35 \$ OU PLUS : le quatuor d'ombres à paupières Two-In-One • le fard à joues Blush All Day • le rouge à lèvres Go Pout • le crayon définition des lèvres • la laque brillant à lèvres HighShine • le Lifting intensif crème Re-Nutriv • le complexe protecteur et revitalisant Advance Night Repair • le mascara longueur infinie Futurist • et une pochette à cosmétiques signée Estée Lauder pour y glisser toutes vos petites gâteries.



LE NOUVEAU SOIN PERFECTEUR LISSANT IDEALIST

La peau dont vous rêvez est maintenant à votre portée. Une peau douce et satinée, un teint clair et unifié. Grâce à cette nouvelle technologie non acide exclusive, vous pouvez améliorer instantanément l'apparence de votre épiderme. Adieu cellules mortes, rougeurs, ridules et pores obstrués! 30 ml, 60 \$ et 50 ml (nouveau format), 90 \$.

HOLT RENFREW la liberté d'être

2924099

QUÉBEC : PLACE SAÛTE-ROUY, [118] 656-6783 • MONTRÉAL : RUE SHERBROOKE, ANG. E DE LA MONTAGNE, [514] 942-5111 • CENTRE ROCKLAND, [514] 738-3500 www.holtrenfrew.com

Les infirmières auxiliaires en recyclage veulent de l'aide

ALEXANDRE SIROIS

MOINS DE NOUVELLES infirmières que prévu viendront gonfler les rangs de la profession cette année au Québec, si le gouvernement provincial n'accorde pas une aide financière aux infirmières auxiliaires qui tentent actuellement de se recycler.

C'est ce qu'affirment les porte-parole d'un groupe de 28 infirmières auxiliaires qui suivent actuellement une formation accélérée en soins infirmiers au cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu. Des cours qui leur permettront de pratiquer comme infirmières... si elles les terminent.

« Au moins la moitié des personnes inscrites devront abandonner si nous ne recevons pas d'aide », a indiqué à La Presse Lyne Gravel, l'une des infirmières auxiliaires qui a choisi de se recycler. Elle a pour sa part affirmé que « s'il n'y a pas de changement », il lui sera « à peu près impossible de continuer ».

Les infirmières auxiliaires demandent donc au gouvernement du Québec de leur donner un coup de main. Elles réclament, dans des lettres expédiées aux ministres québécois de la Santé, de l'Éducation et du Travail, l'octroi d'un salaire pour les 21 mois de leur formation, qui a débuté en février 2000 et se déroule jusqu'en novembre prochain.

Les cégépiens de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui soutiennent que leurs collègues actuellement en recyclage ailleurs en province partagent leurs préoccupations, affirment qu'elles pensaient, au départ, obtenir des ressources financières. « On nous avait dit qu'on aurait accès aux prêts et bourses, sauf que ça va en fonction des revenus de l'année antérieure, a souligné M^{me} Gravel. Alors on n'y a pas, ou peu, accès. »

Les élèves avaient aussi demandé la permission de suivre le programme à raison de deux ou trois jours par semaine afin de travailler en même temps. « Mais on nous a répondu que c'était impossible étant donné que les besoins en infirmières étaient très pressants », a raconté M^{me} Gravel.

Et il n'est pas facile de travailler avec la formation accélérée, a affirmé Stéphan Girard, infirmier auxiliaire également en recyclage, qui travaille un week-end sur deux et précise que c'est insuffisant pour subvenir à ses besoins. « Je veux être un bon infirmier, je veux bien apprendre les notions, alors s'il faut en plus que je me casse la tête pour le travail et pour l'argent... Il faut quand même que j'aie le temps pour mes études », a-t-il lancé.

Les infirmières auxiliaires travaillant à l'hôpital du Haut-Richelieu ont néanmoins un peu plus de chance. L'établissement a avancé 80 % de leur salaire annuel pour les 12 premiers mois de leur formation, qui sera à rembourser en quatre ans. Il payera aussi le coût des livres scolaires, de l'examen de l'Ordre des infirmières et de la licence pour une première année. La conseillère en développement des ressources humaines de l'hôpital du Haut-Richelieu, Denise Leblanc, a indiqué qu'il était difficile d'y aller avec une offre plus généreuse dans le contexte actuel.

M^{me} Leblanc a ainsi décidé d'appuyer la démarche des infirmières auxiliaires. « Je considère que leur demande est tout à fait justifiée. Ce sont des adultes qui ont mis beaucoup d'énergie pour retourner aux études, a-t-elle dit. Je trouverais ça dommage que, faute de revenus, ces étudiants soient obligés d'abandonner. »

Car, malgré l'aide de l'hôpital, certaines, comme M^{me} Gravel, tirent le diable par la queue. L'infirmière auxiliaire pensait néanmoins être en mesure de suivre ses cours en bénéficiant du soutien financier de son mari, mais ce dernier a récemment perdu son emploi.

L'AIDE AUDITIVE

Des milliers de malentendants ont retrouvé leurs activités grâce à l'aide auditive. Elle est si petite et se glisse confortablement dans l'oreille.

*Le modèle illustré n'est pas couvert par la RAMQ

Laflamme & Associés

Audioprothésistes (514) 849-4500
1 800 422-6181

MONTRÉAL
525, rue Sherbrooke Est #1
LONGUEUIL
99, place Charles-Lemoyne, bureau 102
ST-HILAIRE
261, boul. Laurier

ST-JEAN • (450) 349-1260
900, boul. du Séminaire, bureau 140
LAVAL • (450) 629-9887
1435, boul. St-Martin Ouest, bureau 300
GRANBY • (450) 378-7337
320, boul. Leclerc Ouest, bureau 8

Une prothèse auditive SANS FRAIS ET SANS LIMITE D'ÂGE selon les règles de la Régie d'assurance-maladie du Québec.*

2920781

**DÉSASSURANCE |
Optométristes
et dentistes
montrent
les dents**

ALEXANDRE SIROIS

« ILLOGIQUE », « pervers », et « malheureux ». Les dentistes, optométristes et autres intervenants du milieu de la santé ont tous été surpris, hier, d'apprendre que Québec souhaitait « désassurer » certains services médicaux offerts jusqu'ici gratuitement. Ils ont néanmoins rapidement trouvé les mots pour décrire le geste appréhendé du gouvernement québécois.

« On peut d'ores et déjà conclure à une détérioration encore plus marquée de la santé dentaire. C'est inévitable », a déclaré le directeur général de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ), Daniel Pelland, qui réagissait à une série de propositions transmises par le Conseil du Trésor au ministère de la Santé.

Hier matin, *La Presse* a révélé que Québec envisage notamment de mettre fin à l'examen dentaire annuel gratuit auquel ont droit les jeunes de moins de neuf ans, et à l'examen optométrique gratuit pour les moins de 18 ans et les plus de 60 ans. Les bénéficiaires de l'aide sociale se verraient aussi restreindre l'accès aux soins dentaires gratuits.

Hier, le directeur général de l'ACDQ a soutenu que « les dentistes rapportent déjà une détérioration de la santé dentaire », depuis que la fréquence des examens gratuits pour les jeunes a été réduite de deux par année à une visite annuelle. C'est le gouvernement du Parti québécois qui avait aussi été à la source de ce changement, en 1997.

« On va se battre. On va faire tout ce qu'il faut pour maintenir ce service pour la population, parce qu'au bout du compte, c'est la grande perdante de tout ça. C'est une hausse d'impôt déguisée, avec une perte nette de services. Et pour l'État, ce n'est pas une économie réelle », a soutenu M. Pelland.

Même son de cloche du côté de l'Ordre des dentistes du Québec. Pour le président de la corporation, Robert Salois, il est « illogique » de ne pas investir en prévention. « On trouve ça malheureux, particulièrement parce que, depuis quelques années, on relie beaucoup des problèmes de maladies pulmonaires et cardiaques aux infections qu'on trouve dans la bouche », a-t-il indiqué.

« Notre philosophie, c'est que ça coûte beaucoup moins cher en prévention qu'en traitement », a ajouté M. Salois. Un point de vue partagé par le président de l'Association des optométristes du Québec, Langis Michaud, qui a estimé que dans son secteur, la prévention risque aussi d'en prendre pour son rhume.

M. Michaud a rappelé qu'en 1992, les Québécois de 18 à 40 ans ont été désassurés, et ceux de 40 à 65 ans ont connu le même sort en 1993. « Il y a très très peu de ces gens-là qui consultent de façon préventive. Ils attendent que ça fasse mal, qu'il y ait des besoins visuels, ce genre d'événement-là », a-t-il dit.

« Le problème en est un de perspective : le gouvernement voit la santé comme une dépense, pas comme un investissement », a pour sa part déclaré le président de la coalition des médecins pour la justice sociale, Paul Saba.

Pour lui, il ne fait aucun doute que l'impact de la désassurance annoncée sur la prévention, et par conséquent sur la santé publique, sera sérieux. « Les gens, aujourd'hui se plaignent lorsqu'ils ont à payer 10 \$ pour des gouttes pour les oreilles. Est-ce qu'ils seront prêts à payer 75 \$ ou 100 \$ pour un examen d'optométriste ou pour des soins dentaires ? » a lancé M. Saba. Si vous avez à choisir entre payer votre hypothèque ou votre loyer, ou passer un examen préventif, qu'est-ce que vous allez vous payer ? »

Le Nouveau-Brunswick tente d'appâter les futurs médecins québécois

ANDRÉ PÉPIN

CARAQUET, N.-B. — Le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick sollicite cette semaine les finissants en médecine du Québec pour tenter de les attirer en Atlantique.

Une émissaire du ministère, Mme Lynn de Groot, parfaitement bilingue, doit visiter les principales facultés de médecine du Québec pour louer les avantages du Nouveau-Brunswick.

La « chasseuse de médecins » dit vouloir surtout insister sur la qualité de vie dans sa province. « Il y existe plusieurs avantages à pratiquer la médecine en dehors des grands centres. La qualité de vie est un de nos principaux atouts », a-t-elle spécifié, au cours d'une entrevue.

Il faut cependant rappeler que l'Association médicale du Nouveau-Brunswick, qui regroupe quelque 1200 médecins et spécialistes, n'arrive pas à conclure une entente salariale avec le gouvernement conservateur de Bernard Lord.

Le ministre de la Santé, M. Den-

nis Furlong, lui-même un ancien médecin de famille qui a longtemps dirigé l'Association médicale, soutient que les offres salariales présentées aux médecins, soit quelque 19 %, dépassent largement tout ce qu'il a vu dans sa carrière. Cette proposition salariale globale, si elle était acceptée, porterait à plus de 200 000 \$, en moyenne, les revenus annuels des médecins.

M. Furlong souhaite par ailleurs voir augmenter le nombre d'étudiants du Nouveau-Brunswick acceptés dans les facultés québécoises. L'Université de Sherbrooke, par exemple, a déjà fait savoir

qu'elle acceptait de hausser le nombre d'étudiants originaires du Nouveau-Brunswick. La limite, pour l'heure, n'est que de cinq ou six étudiants.

Un projet d'envergure est par ailleurs à l'étude, au Nouveau-Brunswick, pour offrir le cours de médecine à l'Université française de Moncton. La pénurie de médecins se fait surtout sentir dans les régions francophones de la province.

Le ministre Furlong entend de plus multiplier les sollicitations dans les différentes provinces canadiennes.

**North Face
Couloir
Karbon
Columbia
Hors La Loi**

**BON SKI
LIQUIDATION
D'HIVER**

30% À 50% DE RABAIS

sur toutes nos collections de vêtements d'hiver et accessoires en magasin

• Tuques • Gants • Bas • Sous-vêtements • Mitaines

**PREMIER ARRIVÉ
PREMIER SERVI
MINIMUM
30%
DE RABAIS**

**Bonfire
NFA
Westbeach**

**Jupa
Louis Garneau
Orage
Descente
Couloir
karbon**

loto-québec résultats

Banco
Tirage du 2001-02-06
02 03 04 08 09
24 14 15 19 21
45 50 51 59 67
NUMÉRO: 506416

Quatre
Tirage du 2001-02-06
3 4
220 1515

Extra
Tirage du 2001-02-06
NUMÉRO: 506416

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

www.andrelalondesports.com

- **MONTRÉAL Centre-Ville**
1231, rue Sainte-Catherine Ouest
- **LAVAL** 3900, autoroute 440 Ouest
- **REPENTIGNY** 256, Notre-Dame
- **JOLIETTE** 20, Place Bourget
- **TROIS-RIVIÈRES Ouest**
Centre Le Carrefour
- **BROSSARD** Place Portobello,
7250, boul. Taschereau Ouest

INFO: 1 888 LALONDE MTL: (514) 990-5420

CANADA

La France et le Canada veulent favoriser la mobilité des jeunes

MICHEL DOLBEC
Presse Canadienne4e

PARIS — La France et le Canada ont signé, hier, à Paris un accord destiné à faciliter les échanges de jeunes entre les deux pays.

Ce nouveau programme, baptisé « Vacances-travail », permettra à un millier de Français et de Canadiens de visiter le Canada et la France et surtout d'y travailler, en vertu d'un visa spécial.

En signant cet accord au Quai d'Orsay, l'ambassadeur du Canada à Paris, Raymond Chrétien, et le secrétaire général du ministère français des Affaires étrangères, Loïc Hennekinne, ont souligné la volonté des deux gouvernements « d'encourager et de faciliter la mobilité des jeunes » et « d'améliorer la compréhension réciproque ».

« Beaucoup de jeunes Canadiens n'ont aucune idée de ce qui se passe ici, a dit M. Chrétien. Ce programme leur permettra de découvrir la France moderne. »

« Il faut aller au-delà des stéréotypes. Les Français ne voient pas forcément le Canada dans toute sa diversité », a noté de son côté M. Hennekinne, ancien ambassadeur français à Ottawa, qui s'est plaint de lire encore trop de « bêtises » sur son pays dans les journaux canadiens.

« Vacances-travail » s'adresse aux 18-30 ans. Chaque année, 500 Canadiens et autant de Français pourront traverser l'Atlantique pour des séjours de 12 mois au maximum. Pour gagner leur vie tout en découvrant les réalités de leur pays d'accueil, ils pourront exercer « sans contrainte ni formalité » une activité salariée.

La formule est particulièrement attrayante, d'autant qu'elle ne demande guère d'efforts aux candidats à l'aventure.

Le programme pourrait donc faire concurrence aux stages encadrés et ciblés offerts par l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Depuis une trentaine d'années, l'OFQJ, organisme central de la coopération franco-québécoise, a fait voyager dans les deux sens environ 90 000 jeunes. L'an dernier, près de 2000 Québécois et un millier de Français de 18-35 ans ont profité de son aide : billets d'avion, nuits d'hôtel, conseils techniques, protection sociale...

Les stages de l'OFQJ sont évidemment limités au Québec. Les Français, comme le montrent certains sondages, sont de plus en plus attirés par le Canada anglais en général, et la côte Ouest en particulier.

« Si le fait de travailler sur place permet aux jeunes d'aller plus loin, ce sera tant mieux », a dit M. Hennekinne.

Cet accord n'est pas le premier du genre : le Canada a déjà développé des programmes Vacances-travail avec le Japon, l'Australie, l'Angleterre et la Corée. Une entente similaire doit bientôt être signée avec les Pays-Bas.

L'AFFAIRE DU DIPLOMATE RUSSE

Ottawa continue de croire à la bonne foi de Moscou

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Même si le diplomate russe Andrei Knyazev se promène en toute liberté à Moscou et qu'aucune accusation n'a encore été portée contre lui, le ministre des Affaires étrangères du Canada, John Manley, affirme que le gouvernement russe continue d'assurer Ottawa que le diplomate sera mis en accusation et jugé.

Andrei Knyazev est présumément responsable de la mort de Catherine McLean, une avocate d'Ottawa, qu'il aurait renversée avec sa voiture au retour d'une partie de pêche, le 27 janvier dernier. Le diplomate, qui était le premier conseiller politique à l'ambassade russe,

était en état d'ébriété avancé, selon la police.

« Un article en provenance de Moscou signalait, a commenté M. Manley hier, que les autorités russes ne prenaient pas la chose au sérieux. Si c'est le cas, je trouverais cela extrêmement troublant. J'ai reçu une communication ce matin de notre ambassade à Moscou m'indiquant qu'ils continuaient de recevoir les assurances que les promesses qui m'ont été faites par le gouvernement russe seront respectées. »

Après le drame du 27 janvier, le Canada avait demandé à la Russie de lever l'immunité diplomatique de Knyazev. Moscou a refusé et le diplomate est rentré immédiatement dans son pays. L'ambassadeur russe, Vitaly Churkin, et le minist-

tre russe des Affaires étrangères, Igor Ivanov, avaient en effet assuré le Canada que le contrevenant serait jugé et puni selon les lois russes, ce qui le rend passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans.

« Il y a d'abord une enquête interne, a expliqué M. Manley hier, et ensuite les autorités concernées enclenchent les poursuites. Ils auront évidemment besoin des preuves en provenance du Canada qui sont actuellement rassemblées par la police et mon ministère. Cet individu fera face à la justice en Russie. »

M. Manley s'est dit peu préoccupé par le fait que Knyazev soit encore en liberté en Russie. « Ma préoccupation, a-t-il dit, est qu'il soit jugé en Russie. C'est là le test, l'élément clé. »

Négociations à l'OMC: Pettigrew se fait rassurant

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le gouvernement fédéral rend public aujourd'hui un rapport, dont *La Presse* a obtenu copie, sur les consultations dites « multisectorielles » tenues l'année dernière concernant ses futures négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le secteur des services.

Comme il s'agit d'un volet délicat des négociations préliminaires de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) qui doivent commencer cette année — puisqu'il touche à des programmes sociaux particulièrement chers aux Canadiens (la santé et l'éducation) —, le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, a décidé de faire preuve de transparence et de profiter de l'occasion pour rassurer ceux qui craignent que le Canada ne brade son filet social pour un plat de lentilles.

« Nous voulons démontrer que le Canada s'est engagé à vraiment protéger ses intérêts sociaux pour ce qui est de la santé, de la culture et de l'éducation », a déclaré à *La Presse* hier la porte-parole du ministre Pettigrew, Sylvie Bussière.

Le rapport en soi ne contient pas de grosses surprises. On y apprend que les représentants du monde des affaires, des



PHOTOTHÈQUE, La Presse ©

Pierre Pettigrew

associations professionnelles et de consommateurs ont plutôt tendance à être favorables à l'AGCS. Par contre, les organisations non gouvernementales et d'intérêt public avaient tendance à être moins favorables à l'AGCS et à la libéralisation du commerce. « Leurs commentaires, peut-on lire dans le rapport, étaient axés principalement sur les conséquences de la mondialisation; danger d'un affaiblissement de la souveraineté du Canada par suite de la réduction du droit du Canada

d'adopter des règlements d'intérêt public; nécessité d'une meilleure intégration de nos valeurs sociales dans les accords commerciaux et d'une transparence accrue dans la négociation et la gestion des accords commerciaux. »

Le Canada, où les services représentent deux tiers de l'économie et 74 % des emplois, veut bien sûr obtenir un accès amélioré aux marchés pour ses entreprises. Il veut également obtenir un meilleur cadre de réglementation permettant une plus grande transparence et plus de certitude. Et il veut surtout maintenir son droit souverain de poursuivre ses objectifs de politique nationale.

Ottawa doit encore définir les détails de sa position de négociation en ce qui concerne des secteurs particuliers de l'industrie des services. Mais il a déjà clairement établi sa position sur un point particulier : « Nous ne négocierons pas nos systèmes publics de santé et d'éducation. »

« Le Canada a le choix, explique Sylvie Bussière. Nous voulons exporter nos services, mais nous ne mettrons pas sur la table notre système de santé et notre système d'éducation. D'autres pays qui veulent décider de renforcer leur système d'éducation ou de santé peuvent décider, eux, d'ouvrir ces secteurs-là. »



5 DESTINATIONS POUR LE PRIX D'UNE SEULE

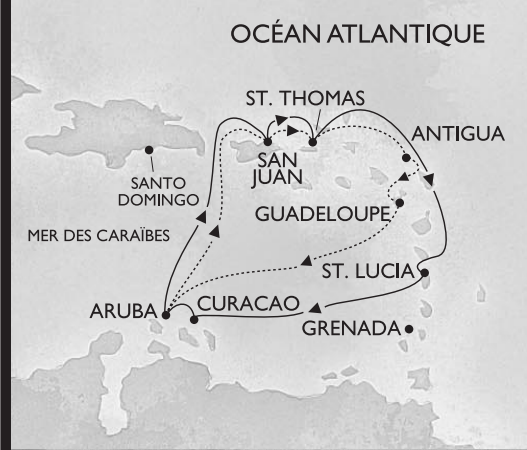
CROISIÈRE DE 7 JOURS DANS LES CARAÏBES AU DÉPART DE SAN JUAN À BORD DU DESTINY 5★

À PARTIR DE **1099\$ CAN.** PRIX PAR PERSONNE EN OCCUPATION DOUBLE POUR UNE SEMAINE CABINE CAT. 4A INT. INCLUANT TAXES ET FRAIS PORTUAIRES. DÉPARTS LES 11 ET 25 MARS.

AUTRES DÉPARTS À PRIX RÉDUITS DISPONIBLES 25 FÉVRIER, 04 ET 18 MARS, 01 ET 08 AVRIL
VOLS DIRECTS DE MONTRÉAL DISPONIBLES

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES POUR D'AUTRES CROISIÈRES À PRIX IMBATTABLES!

2 CHOIX D'ITINÉRAIRES



Prix, en dollars canadiens, par personne en occupation double pour des départs aux dates mentionnées en cabine catégorie 4A intérieure. Prix sujets à changements sans préavis et selon disponibilités. En vigueur pour de nouvelles réservations. Vols et transferts en sus. Détenteur d'un permis du Québec.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse
7 février 2001

Page A9 manquante

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL



Le vérificateur général Denis Desautels en conférence de presse, hier à Ottawa.

Une gabegie au ministère des Pêcheries

Presse Canadienne

OTTAWA — La flotte des 144 navires du ministère des Pêcheries et des Océans fait l'objet d'une gestion à courte vue, désorganisée et prodigue, a rapporté hier le vérificateur général du Canada.

Les problèmes relevés sont pires qu'il ne le soupçonnait, a déclaré Denis Desautels, dont le dernier examen de cette flotte remonte à 1989.

Son équipe s'attendait certes à relever quelques failles, compte tenu des compressions budgétaires et de la fusion des activités de la Garde côtière à celle du ministère, en 1995.

« Cependant, nous nous inquiétons du nombre et de la gravité des problèmes découverts, ont écrit les collaborateurs du vérificateur dans leur rapport de 32 pages. Nous croyons que la résolution de ces problèmes requiert l'attention immédiate de l'administration. »

Dans un cas, il en a coûté au ministère 1,2 million pour remiser pendant plus d'un an un brise-glace, faute de fonds suffisants pour l'exploiter. Un autre navire, jugé excédentaire, a été mis en rade au coût de 440 000 \$ avant d'être finalement mis hors service.

La vérification a porté sur 47 gros navires accaparant 80 % des coûts d'exploitation de la flotte, qui s'élèvent à 229 millions. Elle s'est aussi intéressée aux navires en rade et au personnel, composé de 756 officiers, 1308 membres d'équipages et 447 employés de soutien.

L'administration de la flotte est répartie en cinq régions autonomes qui ont chacune leurs propres procédures et mode de fonctionnement, peut-on lire dans le rapport du vérificateur.

« Les procédures ministérielles de financement des opérations de la flotte sont pleines de failles, dit le rapport. Il s'écoule plusieurs mois dans l'exercice financier avant que les régions puissent connaître le contenu des budgets ou les recevoir. »

La procédure de financement annuel de la flotte est une perte de

temps et « monte les programmes contre la flotte et les régions les uns contre les autres. Les compressions budgétaires ont provoqué un stress de plus dans cet environnement instable ».

Les montants prévus pour l'exploitation de la flotte ne reflètent pas les prévisions de dépenses : on affecte ainsi 21,4 millions de moins que l'estimation budgétaire de l'an dernier.

Ce manque à gagner a été comblé par des allocations « temporaires » provenant des réserves du bureau du sous-ministre et d'une réallocation d'un petit financement en capital; de telles pratiques alimentent « l'instabilité et l'incertitude au sein de la flotte », signale-t-on.

Certains gestionnaires de programmes ont même refusé d'utiliser des navires afin d'éviter des dépenses, bien qu'ils ne puissent pas pour autant éviter les coûts fixes.

Les pratiques varient d'une région à l'autre, dit le rapport. Ainsi, dans la région centre-arctique, les navires en rade à long terme sont contrôlés avec des senseurs à distance et ne requièrent l'intervention d'aucun personnel.

Laxisme dans les banques de sperme

DENNIS BUECKERT
Presse Canadienne

OTTAWA — Les tests effectués par les banques de sperme pour détecter les maladies transmises sexuellement n'étaient pas adéquats entre 1996 et 1999, et on croit qu'au moins une personne aurait été infectée à la suite de cette défaillance, a déclaré hier le vérificateur général, Denis Desautels.

Le rapport de M. Desautels insiste sur les risques liés à la régle-

mentation tardive des nouvelles technologies de reproduction, dont l'insémination artificielle et la fécondation *in vitro*.

Toutefois, malgré les recommandations de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction, émises en 1993, le gouvernement n'a décidé de réglementer les banques de sperme qu'en 1996.

Plutôt que d'élaborer ses propres critères, le ministère a adopté ceux de la Société canadienne de fertilité et d'andrologie, un organisme sans

but lucratif, a souligné M. Desautels.

Mais aucun effort n'a ensuite été fait pour réviser et actualiser ces critères. En 1999, ils étaient déjà dépassés et s'articulaient autour d'un test obsolète, alors même qu'un test plus précis existait déjà.

Ce laxisme apparent est en cause dans le cas d'une infection actuellement sous enquête. La banque de sperme aurait effectué le test requis selon les critères prévus, indique le rapport du vérificateur général, mais il a depuis été démontré que

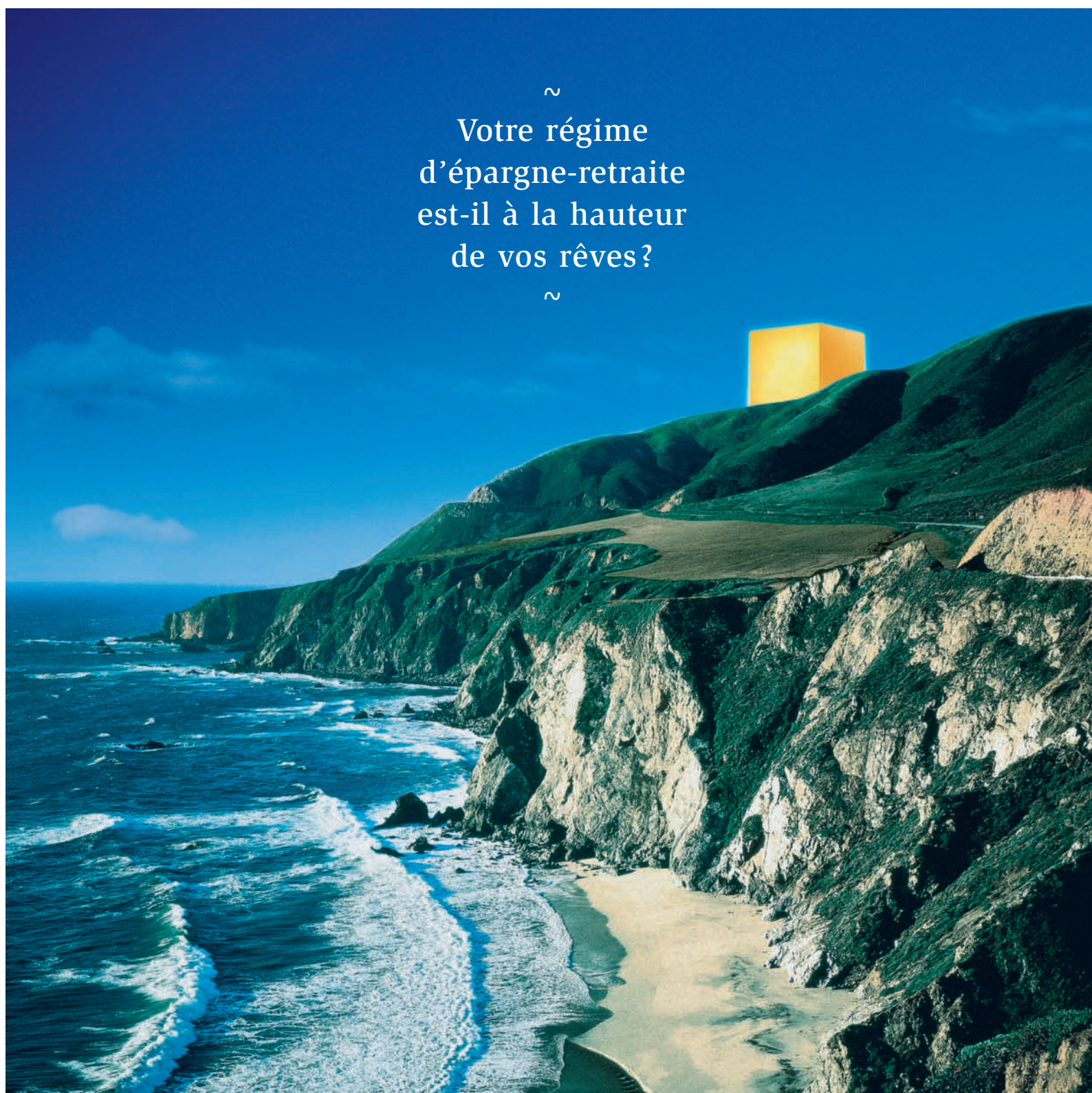
ce test est moins efficace que le plus récent.

Les représentants fédéraux ne peuvent dévoiler aucun détail concernant cette affaire, ni même préciser si la vie de la personne est menacée, car l'enquête est en cours.

Les problèmes des banques de sperme n'étaient pas limités à deux ou trois cas. Une enquête du ministère de la Santé a permis de découvrir que 17 banques de sperme sur 43 n'avaient pas effectué les tests requis pour les maladies infectieuses.

Le rapport précise que la confusion qui a régné pendant longtemps dans les banques de sperme est passée pratiquement inaperçue dans la population et les médias.

Lors de son dernier mandat, le gouvernement avait promis une législation sur les nouvelles techniques de reproduction, mais rien n'a été fait puisque le projet de loi préalable était mort au feuillet. On s'attend à ce qu'un nouveau projet de loi soit proposé au cours du mandat actuel du gouvernement libéral.



~
Votre régime
d'épargne-retraite
est-il à la hauteur
de vos rêves?
~

Peu importe jusqu'où vous voulez aller, nous pouvons vous aider à tracer la voie qui vous y mènera. En tant que spécialistes en placement, nous pouvons vous aider à définir le REER qui correspond le mieux à vos besoins, qu'il soit composé de fonds communs de placement ou de CPG. Nous pouvons aussi vous conseiller sur la diversification de votre portefeuille, les possibilités d'investissement international ainsi que les

nombreuses façons de faire fructifier vos placements. Il suffit d'un coup de fil.

Communiquez avec Télé-Placements Royal au 1-800 ROYAL® 6-3 (1 800 769-2563). Ou venez nous rencontrer à la succursale la plus proche. Tout le monde fait des rêves d'avenir. Notre spécialité, c'est de vous aider à les atteindre.



BANQUE ROYALE

Allez au bout de vos rêves.™

Rappels d'aliments: les suivis sont inadéquats

JULES RICHER
Presse Canadienne

OTTAWA — L'Agence canadienne d'inspection des aliments n'assure pas un suivi adéquat des entreprises qui rappellent des aliments, constate le vérificateur général Denis Desautels dans un de ses rapports rendus publics hier.

Une équipe du vérificateur a passé au peigne fin un échantillon de 21 dossiers d'inspection concernant des entreprises qui ont dû rappeler des aliments ou qui ont fait l'objet de poursuites devant les tribunaux. Dans presque la moitié des cas, aucun des établissements touchés n'a fait l'objet d'un suivi.

De plus, un examen plus poussé révèle que « dans 16 des 21 établissements, des problèmes identiques ou analogues se répétaient ou persistaient », écrit-on dans le rapport.

L'échantillon représente environ 10 % des 243 cas de rappels d'aliments enregistrés l'an dernier.

Parmi les problèmes relevés, on note l'entretien inadéquat des installations, la présence de rouille sur l'équipement et la peinture qui s'écaille.

Dans un cas, on a constaté que les employés ne pouvaient pas se laver les mains dans l'aire de l'entreprise réservée à la cuisson et à l'emballage des aliments.

Il aura fallu que les inspecteurs reviennent à intervalle régulier dans les entreprises, comme ils l'ont fait dans la moitié des autres situations de l'échantillon.

Le vérificateur général recommande donc à l'Agence, qui a été créée en 1997, de se doter de procédures plus rigoureuses.

Par ailleurs, on a découvert que l'organisme gouvernemental est mal préparé pour faire face à l'avenir. Environ le tiers des employés de l'Agence, qui a déjà de la difficulté à recruter du personnel, devrait prendre sa retraite d'ici 2006. Les secteurs de la médecine vétérinaire et de l'inspection sont les plus touchés.

Pourtant, l'Agence ne dispose d'aucun plan stratégique de recrutement pour faire face à cette situation, remarque le vérificateur, qui l'encourage à revoir sa gestion du personnel.

| L'ADIEU À ANDRÉ D'ALLEMAGNE |

Bernard Landry se sent « convoqué à faire triompher la cause »

MARIE-CLAUDE LORTIE

LE MINISTRE Bernard Landry, qui se dirige vers le poste de premier ministre du Québec, s'est engagé, hier, devant la dépouille du pionnier indépendantiste André d'Allemagne, à faire « triompher » la cause souverainiste québécoise.

« Devant la tombe d'André d'Allemagne, je vous le dis très humblement, aucun leader souverainiste n'a eu sur ses épaules le poids qui est le mien. Car je ne suis pas convoqué à faire avancer la cause, a-t-il dit. Je suis convoqué à la faire triompher. »

M. Landry a fait cette déclaration dans les locaux de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), où avait lieu hier la cérémonie d'adieu à cette personnalité historique du mouvement indépendantiste qu'était M. d'Allemagne, mort d'un cancer jeudi dernier.

Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, était aussi présent à la cérémonie, de même que le ministre Serge Ménard, cousin par alliance du défunt, les anciens du PQ, l'ex-premier ministre Jacques Parizeau, l'ex-président de l'As-

semblée nationale, Richard Guay, les ex-ministres Jean Garon et Denis Lazure, ainsi que les syndicalistes Gérald Larose et Fernand Daoust.

La cérémonie, à laquelle assistaient quelques centaines de personnes, fut sobre. On a parlé d'indépendance, évidemment, puisque M. d'Allemagne était le fondateur du Ralliement pour l'indépendance nationale, le RIN, précurseur du Parti québécois. Et M. Landry a remercié M. d'Allemagne d'avoir « développé l'amour de la patrie, vertu humaine universelle ».

Mais on a aussi beaucoup parlé de l'homme et plusieurs, comme M. Duceppe, ont trouvé que le moment le plus fort de l'événement fut probablement le message d'au revoir que sont venus livrer les trois enfants d'Allemagne, trois adolescents, Anne, Nicolas et Catherine, qui lui ont dit merci.

M. Landry a entamé son discours avec un message très personnel, parlant, en s'adressant à l'épouse du défunt, Viviane, de la difficulté de vivre le deuil d'un conjoint. M. Landry a perdu sa femme il y a un an.

Ce qui console, a dit M. Landry, « ce sont les traces que nous pouvons laisser ». Et de telles traces, a-t-il ajouté, M. d'Allemagne en a laissé amplement.

Le premier ministre Lucien Bouchard, qui vient de rencontrer le pape à Rome et qui s'en va en mission commerciale en Chine, n'était pas à la cérémonie, mais il a envoyé un télégramme de condoléances. Le message a été lu par le président de la SSJBM, Guy Bouthillier. M. Bouchard y soulignait « l'ardeur indéfectible » du souverainiste et son « enthousiasme contagieux ».

Serge Ménard a expliqué qu'à son avis M. d'Allemagne avait été le créateur de la pensée indépendantiste moderne, celui qui a montré aux Québécois que le nationalisme n'avait pas à être synonyme de duplessisme et pouvait et se devait d'être une vision politique moderne, porteuse d'égalitarisme et de justice.

L'ex-premier ministre Jacques Parizeau, interrogé par les journalistes à sa sortie, a déclaré que M. d'Allemagne avait été « le premier penseur, le premier théoricien de l'indépendance du Québec ».



PHOTO ANDRÉ FORGET

Deux leaders indépendantistes, l'ex-premier ministre Jacques Parizeau et le vice-premier ministre Bernard Landry, ont partagé quelques souvenirs à l'occasion de la cérémonie d'adieu à André d'Allemagne. À l'arrière-plan, on aperçoit un ex-président de l'Assemblée nationale, Richard Guay.

Acura 3.5RL 2001

598 \$[†] /mois

Acura 3.2TL 2001

P.D.S.F. 36 000 \$*



Acura MDX 2001

P.D.S.F. 47 000 \$*



Meilleur utilitaire sportif de luxe 2001

Association des Journalistes Automobile du Canada

L'Acura 3.5RL 2001

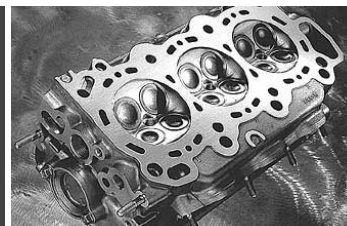
Incluant : V6 ACT de 210 chevaux, coussins gonflables latéraux (SRS), toit ouvrant électrique, régulateur de vitesse, climatiseur, phares haute intensité (HID), chaîne sonore Bose® avec lecteur CD 6 disques, roues en alliage, freins antiblocage (ABS) et tellement plus...

L'Acura 3.2TL 2001

Incluant : V6 VTEC de 225 chevaux, boîte SportShift séquentielle, sièges chauffants en cuir, chaîne Bose® avec lecteur CD, coussins gonflables avant et latéraux (SRS), phares haute intensité (HID), climatiseur et tellement plus...

L'Acura MDX 2001

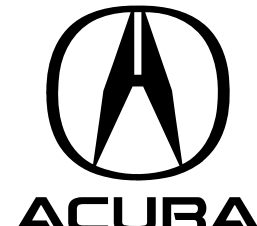
Incluant : V6 VTEC de 240 chevaux, de l'espace pour 7 passagers, climatiseur synchronisé avant et arrière, chaîne Bose® avec lecteur CD 6 disques, sièges chauffants en cuir, coussins gonflables avant et latéraux (SRS) et tellement plus...



La passion est au rendez-vous.

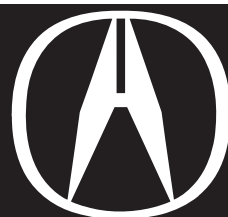
(On vous attend.)

Une vision qui inspire un élan de passion.



†Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour la 3.5RL (modèle KA9651JT) 2001 neuve. Total des paiements de 37 631\$. Un acompte de 8 927 \$ et un premier versement sont requis; pour l'option 0 \$ comptant, seul le premier versement est requis. Le modèle offert peut différer de la photographie. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation (950 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée.

*P.D.S.F. de 36 000 \$ pour la 3.2TL (modèle UA5661JT) 2001 neuve et de 47 000 \$ pour le MDX (modèle YD1861JN) 2001 neuf. Transport et préparation (950 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les modèles offerts peuvent différer des photographies. *Bose est une marque déposée de Bose Corporation. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.



Acura vos concessionnaires fiables

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O., Montréal

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O., Brossard

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie, Blainville

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E., Anjou

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey, Laval

La Californie restreint l'éclairage des commerces

ROBERT JABLON
Associated Press

LOS ANGELES — La mesure est destinée à soulager la pénurie d'électricité qui frappe la Californie : le gouverneur de l'État a décidé de réduire au minimum l'éclairage extérieur des commerces. Pendant ce temps, les particuliers s'arrachent les ampoules à basse consommation et les générateurs portables.

Le gouverneur Gray Davis a demandé la semaine dernière aux commerçants de « réduire de manière substantielle » l'éclairage extérieur des commerces aux heures de fermeture. La décision deviendra obligatoire le 15 mars. Le but est de soulager la crise énergétique en divisant par deux la demande des commerces en éclairage extérieur. Sont visés, entre autres, les centres commerciaux, les concessionnaires automobiles et les parcs de stationnement de magasins.

La mesure pourrait entraîner un scénario insolite : des patrouilles de police contrôlant l'extinction des feux, des parcs de stationnement plongés dans l'obscurité et des amendes pouvant atteindre 1000 dollars américains pour les contrevenants. « Nous pensons que les Californiens répondront très favo-

ablement à cette mesure, et j'espère que nous n'aurons pas à donner d'amende », a déclaré Roger Salazar, porte-parole de M. Davis.

La mesure intervient alors que l'alerte de niveau 3 était maintenue en vigueur jusqu'à au moins hier minuit, et ce pour la quatrième semaine consécutive, un record. Un tel avis signifie que les réserves d'électricité sont très basses et ouvrent la voie à de possibles coupures.

La décision de M. Davis exempte l'éclairage extérieur « nécessaire à la santé et à la sécurité du public, des employés et des biens ». Reste à définir ce que l'on entend exactement par là.

Par ailleurs, personne ne connaît précisément l'ampleur de l'économie qui serait réalisée. Selon la chaîne Home Depot, qui possède 140 magasins dans l'État, ses enseignes pourraient économiser suffisamment d'énergie chaque mois pour alimenter 1800 maisons.

La décision du gouverneur n'est qu'un élément de son plan pour régler la crise de l'électricité dans l'État. Faisant jouer ses prérogatives en cas d'urgence, il a saisi lundi les contrats à long terme d'achat d'électricité de la compagnie Pacific Gas and Electric (PG&E), estimés à 150 millions \$ US. Ces contrats permettront à l'État de proposer de l'électricité aux consommateurs à des tarifs bon marché. M. Davis avait fait la même chose avec la Southern California Edison (SCE) vendredi, pour une valeur de 300 millions \$ US.

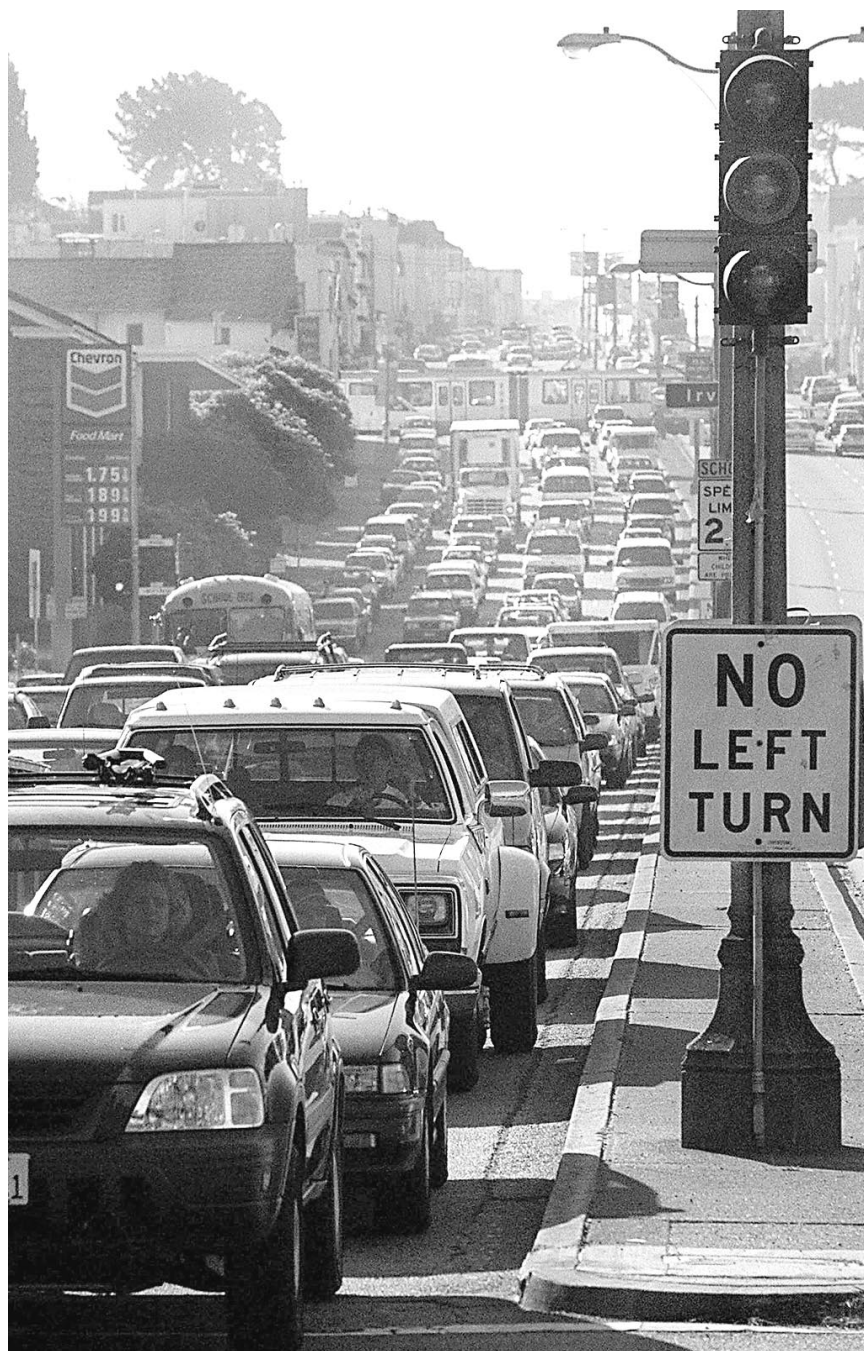
La crise de l'électricité en Californie est liée à la libéralisation ratée du secteur de l'énergie dans l'État. La SCE et la PG&E, au bord de la faillite, affichent 12,7 milliards \$ US de dettes.

La situation a des conséquences sur les oeuvres de bienfaisance en Californie. Les compagnies d'électricité sont habituellement considérées comme les plus généreuses avec les bonnes causes dans l'État. Mais en proie aux difficultés financières, SCE et PG&E ont cessé de se montrer charitables.

De leur côté, les Californiens s'arrachent tout ce qui peut alléger une facture d'électricité menaçant de s'alourdir. La priorité est à l'économie d'énergie, et ils investissent ainsi dans des ampoules longue durée ou des isolants thermiques.

Les ampoules fluorescentes, qui durent dix fois plus longtemps que les classiques, se vendent comme des petits pains. « Avant on pouvait garder une centaine d'ampoules fluorescentes dans les rayons pendant un mois, déclare Michael Moore, un gérant de magasin à Fresno. Aujourd'hui c'est une question de jours. »

De plus en plus de Californiens n'hésitent pas à déboursier 400 à 750 \$ US pour des générateurs portables capables d'alimenter les appareils domestiques. La chaîne Costco a vu ses ventes de générateurs grimper de 300 % le mois dernier par rapport à janvier 2000. La chaîne Home Depot fait elle état d'une augmentation de 85 %.



Photothèque AP ©

Circulation durant une panne d'électricité à San Francisco, il y a quelques semaines.

Découverte d'une protéine qui fait maigrir les souris

Agence France-Presse

PARIS — Des chercheurs français et américains ont découvert une protéine capable de faire maigrir les souris, qui pourrait permettre dans quelques années de trouver un nouveau traitement de l'obésité humaine.

La protéine en question, la famoxine, ou Acpr30, a été artificiellement recréée à partir d'un de ses fragments actifs par l'équipe de Bernard Bihain, chercheur à la société biotechnologie française Genset, en collaboration avec l'équipe du professeur Harvey Lodish, du Whitehead Institute for Biomedical Research, une filiale du célèbre Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Administrée à plusieurs centaines de souris gavées et rendues volontairement obèses, la famoxine a entraîné une diminution significative de leur poids, sans modification de leur régime alimentaire.

Les rongeurs engraisés ont perdu 8 % de leur poids en 16 jours, grâce à des injections de cette protéine, qui semble en outre dépourvue d'effets toxiques sur le foie et les reins, selon les résultats préliminaires publiés dans l'édition électronique des Annales de l'Académie américaine des Sciences (PNAS).

Selon le docteur André Pernet, PDG de Genset, la famoxine pourrait devenir « l'insuline de l'obésité ».

De la même manière que les personnes diabétiques manquent d'insuline, les chercheurs ont constaté qu'une partie des personnes atteintes d'obésité avaient des taux de famoxine inférieurs au pourcentage le plus bas de la population normale.

Cette protéine provoque une augmentation de la consommation d'acides gras par les muscles. « Elle agit comme un signal forçant les cellules musculaires à utiliser les acides gras pour produire de l'énergie », explique-t-on chez Genset, où l'on estime que les humains utilisant cette protéine pourraient perdre entre deux et trois kilogrammes par mois.

De même source, on estime qu'environ 30 à 40 % des sujets obèses présentent une déficience de cette protéine et que cette déficience « est associée à une incapacité de ces patients à diminuer leur consommation ».

Genset envisage de passer aux essais sur l'homme à l'automne prochain et espère obtenir ses premiers résultats au milieu de l'année 2002. Selon cette entreprise, ce médicament potentiel « ouvre une nouvelle voie thérapeutique ».

Au contraire des réducteurs d'appétit ou des médicaments coupe-faim, la famoxine ne semble pas agir sur le système nerveux central, mais directement sur les muscles.

Quelque 150 millions de personnes dans le monde souffrent d'obésité. Selon des statistiques médicales récentes, 55 % des adultes américains, soit 97 millions, sont trop gros, dont 39 millions sont carrément obèses.

Aux États-unis, le quart des enfants et adolescents sont également trop gros, deux fois plus qu'il y a 30 ans.

40 000 livres de matériel pour les Salvadoriens

PASCALE BRETON

POUR AIDER les victimes du violent tremblement de terre qui a frappé l'Amérique centrale le 12 janvier dernier, la communauté salvadorienne de Montréal s'est mobilisée et, vendredi, 44 000 livres de matériel doivent partir par camion à destination de Armenia, un petit village du Salvador.

Le comité Avec Toi Salvador Contigo, dont le noyau est principalement composé d'une quinzaine de personnes, a vu le jour le 15 janvier, dans un élan de solidarité. Depuis, les nombreux bénévoles recueillent les dons, distribuent des tracts, font la tournée des centres commerciaux et lancent des appels téléphoniques pour amasser médicaments, nourriture, lait en poudre et tentes pour construire des abris.

« Ce n'est pas le consulat qui s'est chargé de ramasser les dons, en argent ou en matériel, c'est bien l'effort de la communauté salvadorienne qui a travaillé de façon indépendante. Le consulat a plutôt prêté assistance pour la logistique, entre autres pour le transport », a expliqué hier Mauricio Mena, le consul à Montréal.

Hier, les nombreux bénévoles étaient rassemblés pour une dernière réunion avant le départ du camion. Ils ont aussi préparé le spectacle bénéfice qui se tiendra le 14 février, au Club Soda.

Sous le couvert de l'anonymat, certaines personnes impliquées au sein du comité ont émis des craintes qu'une fois arrivés au Salvador, les vivres et le matériel de secours

ne soient pas acheminés comme ils le devraient aux nombreuses victimes du séisme, anéantissant ainsi tous leurs efforts des trois dernières semaines.

« C'est une coalition formée à la fois de membres du gouvernement et d'organismes non gouvernementaux qui s'occupe de l'aide là-bas. Nous avons formé un comité de réception au Salvador pour s'assurer que le matériel va être transporté à l'endroit précis où il doit être acheminé », a expliqué Raul Lopez, un membre du comité, tentant de balayer la crainte de quelques bénévoles.

Ce sont des Salvadoriens établis à Montréal qui ont offert leur camion pour transporter toute la marchandise. Le consulat, par ailleurs, a facilité les modalités administratives puisque le véhicule devra traverser la frontière des États-Unis, du Mexique et du Guatemala.

Si la majorité des dons matériels ont été recueillis, la communauté salvadorienne entend continuer son aide en organisant le spectacle bénéfice du 14 février pour continuer de ramasser des fonds. C'est le comité Avec toi Salvador Contigo qui en est l'instigateur, mais le YMCA de Montréal et le Centre d'études et de coopération internationale (CECI) se sont aussi joints à la cause. La soirée, composée de musique latine, de danse, d'humour et de chansons sera animée par Marie-Lise Pilote. La chanteuse Marie-Denise Pelletier sera aussi présente. Les billets sont en vente au coût de 30 \$.

Trois personnes arrêtées pour publicité trompeuse sur Internet

PASCALE BRETON

À LA SUITE d'une enquête menée par le Bureau de la concurrence, trois individus ont été arrêtés en rapport avec des envois postaux offrant des services d'annuaires Internet à des entreprises, à l'aide d'un document ressemblant étrangement à des factures de téléphone.

Quelque 250 000 entreprises et organismes de charité du Québec avaient reçu ce type d'envoi au cours du mois de décembre. Plus tôt dans l'année, plusieurs autres entreprises et organismes du Canada avaient aussi reçu le document, ce qui a donné lieu à plus de 4000 plaintes auprès du Bureau de la concurrence.

Victor Serfaty, le président et propriétaire de Yellow.com Busi-

ness Pages Corp., la compagnie qui serait responsable de ces envois, ainsi que Alan Benlolo et Elliot Benlolo ont été arrêtés le 5 février et font face à des accusations déposées en vertu des dispositions sur la publicité trompeuse et le télémarketing trompeur de la Loi sur la concurrence.

Des accusations ont aussi été déposées contre l'entreprise en cause, Yellow.com Business, ainsi qu'une compagnie appelée 1421628 Ontario Ltée.

C'est au début du mois de janvier que l'affaire avait éclaté au grand jour au Québec. Plusieurs entreprises avaient reçu par la poste un document de Yellow Business Directory.com ressemblant de façon frappante à un compte téléphonique de Bell. Le caractère d'écriture était similaire ainsi que

l'impression sur un fond jaunâtre. Ce document qui ressemblait à une facture était en fait une « demande » dont le coût, de 37,40 \$ pour trois mois, confirmait l'adhésion de l'entreprise à une liste d'affaires sur Internet.

Le Bureau de la concurrence avait déjà déposé en novembre des accusations de publicité trompeuse contre Victor Serfaty et Yellow Business Directory, cette fois à Toronto. La première comparution devant le tribunal à ce sujet devait alors lieu hier. Une demande a aussi été faite à la Société canadienne des postes pour interdire la livraison du courrier destiné aux sociétés ou aux personnes qui exploitent le service d'annuaire Internet en question ainsi que la livraison du courrier posté par ceux-ci.

Des « cyberparieurs » annoncent la mort de Karla Homolka

Presse Canadienne

L'AVOCAT québécois de Karla Homolka s'inquiète pour la sécurité de sa cliente, dont la date d'un assassinat éventuel fait l'objet de paris sur Internet.

Hier, M^e Marc Labelle a dit craindre que l'Ontarienne, reconnue coupable du meurtre de deux adolescentes, ne soit tuée lors de son transfert de l'Institut psychiatrique Philippe-Pinel à la prison à sécurité moyenne de Joliette.

Homolka participe actuellement à un programme visant les délinquants sexuels. Elle a auparavant passé plus de deux mois dans une prison de Saskatoon pour y subir une évaluation psychiatrique.

Selon certaines sources, l'expertise de l'Institut Pinel permettra aux services correctionnels de choisir l'établissement carcéral où Homolka purgera le reste de peine.

Les autorités doivent établir si elle est admissible à une libération conditionnelle le 6 juillet prochain, soit après avoir purgé les deux tiers de sa peine. Autrement, elle devra rester derrière les barreaux jus-



Photothèque La Presse ©

Karla Homolka sera peut-être admissible à une libération conditionnelle le 6 juillet prochain.

qu'en juillet 2005. « Elle veut finir de purger sa sentence à Joliette », a dit M^e Labelle, bien qu'il doute que ce soit le meilleur endroit pour elle. Elle serait la cible idéale d'un tueur capable de l'atteindre à tra-

vers les barbelés ceinturant la prison, a-t-il ajouté.

Depuis son transfert à Saskatoon, Karla Homolka a découvert au moins deux ou trois sites Web proférant des menaces à son endroit ou proposant même de parier sur la date de son assassinat.

L'un des sites s'intitule *Karla Homolka Death Pool: When the Game is Over, We All Win*, c'est-à-dire *Parions sur la mort de Karla Homolka: quand la partie sera finie, nous serons tous gagnants*.

Le site stipule clairement qu'il ne condamne aucun acte de violence commis contre Homolka et il invite les internautes à effectuer leurs mises sur la date exacte de sa mort. Certains ont parié que l'événement devrait survenir en juin et en juillet de cette année.

Les règles du jeu interdisent aux parieurs de tuer eux-mêmes Homolka ou d'inciter quelqu'un à le faire.

Homolka, qui se fait appeler Karla Teale entre les murs, purge une peine de prison pour sa participation aux meurtres de deux adolescentes, Kristen French et Leslie Mahaffy. Son ex-mari, Paul Bernardo, a écopé d'une sentence de prison à vie.

Caisse des policiers: Séguin défendu par ses collègues

ANDRÉ CÉDILLOT

S'IL LUI arrive parfois de pimenter ses propos de jurons bien sentis, le directeur général de la Caisse d'économie des policiers de la CUM, Yvon Séguin, est un excellent gestionnaire et surtout « un grand livre ouvert ».

Les témoins entendus en Cour supérieure hier, relativement à la poursuite de 225 000 \$ que M. Séguin a intentée contre son ancien patron Paul Filteau, n'avaient rien de comparable à ce qui a été dit au cours des cinq autres journées du procès.

Une directrice qui travaille depuis 20 ans à la caisse, Anne Gagnon, dit avoir été surprise quand M. Filteau s'est levé en pleine assemblée générale, le 24 novembre 1998, pour accuser M. Séguin de harceler sexuellement des employés. « Je ne savais pas à quoi il faisait référence. Personne ne s'est jamais plaint de M. Séguin », a-t-elle dit sans hésiter.

Même étonnement de la part du secrétaire du conseil d'administration de la caisse, André Bouchard. « Je suis resté figé. On ne s'attendait pas à ça du tout. J'étais à terre, très choqué qu'on parle comme ça d'une personne que je connais de-

puis 30 ans et que je respecte beaucoup », a-t-il affirmé.

Dans les jours qui ont suivi, les dirigeants de la caisse ont envoyé une lettre à M. Séguin, lui réitérant leur confiance. Par courriel, ils ont aussi tenté de rassurer le personnel en leur annonçant la création d'un « comité aviseur » chargé d'élaborer une politique contre le harcèlement sexuel, ainsi que faire enquête sur les allégations de M. Filteau. Pour des raisons que M. Bouchard a été incapable d'expliquer devant le tribunal, ce n'est qu'en septembre 2000, soit presque deux ans après les dénonciations de M. Filteau, qu'a débuté l'enquête interne menée par une administratrice de la caisse, Christiane Malenfant.

Après avoir interrogé treize personnes dont M. Séguin, la policière a conclu que la plainte de harcèlement sexuelle portée par Sylvie Cédilotte (elle a témoigné au procès) était sans fondement. D'après M^{me} Malenfant, cette désolante histoire est davantage due au climat de familiarité qui existe entre M. Séguin et les employés de la caisse. M. Séguin, note-t-elle dans son rapport remis au président de la caisse, ne nie pas plusieurs faits (compliments sur la tenue vestimentaire de

M^{me} Cédilotte, petits baisers à travers la vitre de son bureau, etc.). Il soutient qu'il n'aurait pas agi de la sorte s'il avait su que cela offensait son employée.

D'autre part, poursuit M^{me} Malenfant, « il ressort qu'en aucune circonstance M^{me} Cédilotte n'a imposé ses limites ou manifesté son désaccord à M. Séguin relativement à ses paroles ou ses gestes ». C'est sur la foi de ce rapport de six pages, a-t-on mentionné devant la Cour, que la CSST a refusé la réclamation de M^{me} Cédilotte. La décision est en révision.

Dans son témoignage d'hier, M^{me} Gagnon a décrit M. Séguin comme « un grand livre ouvert ». Elle travaille avec lui depuis tellement longtemps qu'elle ne porte plus attention à son langage peu châtié. « Il parle comme il parle, il n'a pas de retenue et il blasphème à l'occasion », a-t-elle reconnu, pressée de questions par l'avocat de M. Filteau. M^{me} Gagnon ne se souvient pas que M. Séguin ait parlé de sexe de façon grivoise. À trois ou quatre reprises, avec d'autres employées, elle a toutefois consulté avec lui des sites pornographiques sur Internet.

Les avocats doivent présenter leurs plaidoiries aujourd'hui.

Un prof, ça compte
Pour qu'éclatent les passions

Le ministère de l'Éducation, avec la collaboration de la Fédération des comités de parents du Québec, la Fédération des syndicats de l'enseignement, le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec et la Fédération des commissions scolaires du Québec, encourage les établissements d'enseignement à participer à la Semaine des enseignantes et des enseignants qui se déroule du 4 au 10 février 2001.

En cette Semaine des enseignantes et des enseignants, le Ministère et ses partenaires reconnaissent de façon particulière tout le travail et toute l'énergie investis au profit des élèves, jeunes et adultes. Ceux-ci sont entre bonnes mains, et nous savons que le Québec de demain pourra compter sur une population bien formée et prête à relever des défis.

La Semaine des enseignantes et des enseignants du 4 au 10 février 2001

Québec
Ministère de l'Éducation

La Fédération des commissions scolaires du Québec
Fédération des syndicats de l'enseignement (CSO)
CPIQ

REER Desjardins

Mon argent travaille pour mon avenir.

Offrez-vous **rendement et souplesse!** Le DUO REER Desjardins combine le potentiel de rendement supérieur des marchés internationaux de l'Épargne à terme **Gestion active** et un taux exceptionnel garanti sur une **Épargne rachetable**. Cette dernière peut être réinvestie en tout temps pour profiter des occasions du marché. Demandez tous les détails à votre conseiller Desjardins.

6,50%*

www.desjardins.com
1 800 CAISSES

Desjardins

*Taux de l'Épargne rachetable de 14 mois, sujet à changement sans préavis, lorsque ce placement est jumelé à une Épargne à terme Gestion active de 5 ans. Les primes sont non cumulatives. Offre d'une durée limitée pour un investissement minimal de 10 000 \$. Autres DUOS offerts pour un investissement minimal de 5 000 \$.

MONDE

L'opposition nomme un « président provisoire » en Haïti

Washington boude l'investiture d'Aristide et l'UE bloque une aide financière de 63 millions

JOONEED KHAN

Privé des trois cinquièmes de son premier mandat par un putsch sanglant en 1991, Jean-Bertrand Aristide assume aujourd'hui un second mandat de cinq ans comme président d'Haïti.

Mais alors que le 7 février 1991 il portait les espoirs des masses pauvres et de l'ensemble des démocrates, Aristide se bute aujourd'hui à une famille politique et à un pays divisés, à une opposition qui a désigné hier son propre « président provisoire », et à un environnement international froid, voire hostile.

Trois jours de négociations à l'hôtel El Rancho à Port-au-Prince, parrainées par la Commission de facilitation de la société civile et

soutenues par les « amis d'Haïti », n'ayant pas abouti à une sortie de crise, la Convergence démocratique (CD), coalition de partis d'opposition a consacré l'échec en désignant dès hier un « président provisoire ».

Le choix de la CD s'est porté sur M^e Gérard Gourgue, 75 ans, président fondateur de la Ligue haïtienne des droits humains qui s'était élevé contre la dictature des Duvalier dès 1978. Nommé au Conseil national de gouvernement (CNG) en février 1986 après la fuite de Bébé Doc, il démissionna en mars, dénonçant les méthodes des militaires. En novembre 1987, il brigua la présidence d'Haïti pour le Front de concertation nationale, mais ce scrutin fut avorté dans le sang par des tueurs macoutes aidés de militaires.

La CD, qui appelle Aristide « président de facto » au même titre que les présidents du régime

putschiste de 1991 à 1994, a demandé à ses partisans de manifester aujourd'hui face au Palais national pour dire non à l'installation du nouveau chef de l'État. Evans Paul, un dirigeant de la CD, a réitéré la volonté de l'opposition de former un « gouvernement parallèle ».

Aucun pays n'avait reconnu hier Gérard Gourgue comme président d'Haïti, mais l'ambassadeur américain Brian Dean Curren a indiqué que les États-Unis n'enverraient pas de délégation officielle à l'investiture d'Aristide. « Nos deux pays ne pourront pas avoir de relations normales tant que l'impasse électorale haïtienne ne sera pas résolue », a-t-il précisé.

Washington a dit hier craindre des violences à l'investiture d'Aristide et demandé à leurs ressortissants d'éviter Haïti. À Bruxelles, l'UE a indiqué hier dans un com-

munié qu'elle avait décidé d'imposer des « sanctions graves » contre Haïti. Il s'agit du « blocage » d'une aide financière de 63 millions et de la « suspension de l'aide budgétaire directe ».

Comme l'OEA, les États-Unis et le Canada, l'UE avait soutenu les demandes de l'opposition en vue d'une « révision » des législatives contestées de mai, et des sénatoriales et de la présidentielle de novembre, ralenties par le Parti Fanmi Lavalas (PFL) d'Aristide.

Selon un porte-parole européen, « Haïti n'a rien fait pour prendre en compte nos préoccupations ». Mais il a ajouté que les sanctions « sont temporaires et réversibles ».

D'autre part, la Mission civile de l'ONU en Haïti a pris hier sans que soit renouvelé le mandat des spécialistes étrangers auprès de la police, de la justice et dans le domaine des droits humains.

Quant à Gourgue, il a indiqué hier que son mandat de « président provisoire » avait « une signification purement symbolique », la CD ayant « choisi un leader national qui incarne un certain nombre de valeurs et un ensemble de notions démocratiques ».

Lydie Parent, autre responsable de la CD, a précisé que le mandat de Gourgue « ne dépasserait pas 24 mois », jusqu'à « l'organisation d'élections générales libres et transparentes ».

Aristide, 47 ans, prêtre charismatique auprès des pauvres (55 % d'analphabètes sur 8 millions d'habitants et 70 % vivant sous le seuil de pauvreté) et adepte de la théologie de libération ayant quitté les ordres, prêterait serment entre-temps en présence du président Hipólito Mejía, de la République dominicaine, et du vice-premier ministre Su Shui-teng, de Taïwan.

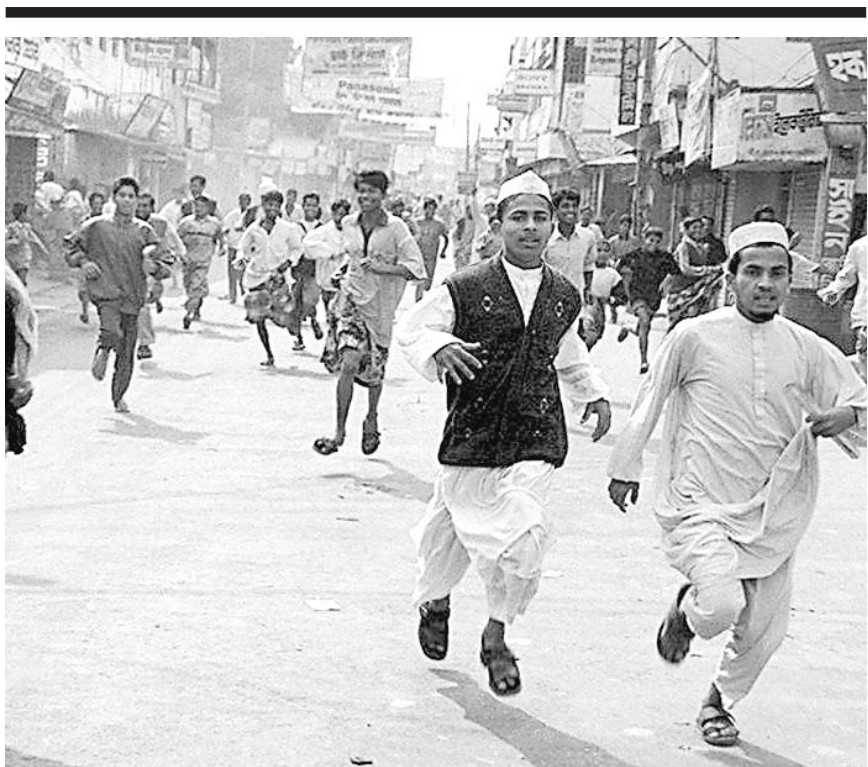


Photo AFP

Violences au Bangladesh

Six personnes ont été tuées et une centaine d'autres blessées par les forces de l'ordre hier à Brahmanbaria au Bangladesh, où des centaines d'islamistes radicaux, membres d'une alliance de partis d'opposition, manifestaient pour demander la libération de dirigeants religieux arrêtés après la mort, samedi dernier, d'un policier qui avait été attaqué. Les violences ont débuté samedi dernier lorsqu'un tribunal a interdit la promulgation d'édits religieux.

Un ambassadeur nord-coréen à Ottawa

MATHIEU PERREULT

AU LENDEMAIN de la rencontre entre Jean Chrétien et George W. Bush à Washington, le Canada s'est engagé dans la voie ouverte par l'ancienne secrétaire d'État Madeleine Albright et a annoncé hier l'établissement de relations formelles avec le gouvernement nord-coréen. Une ambassade nord-coréenne devrait avoir pignon sur rue à Ottawa d'ici l'été, 47 ans après la fin de la guerre de Corée. Tout comme une demi-douzaine de pays européens, le Canada a reconnu l'an dernier la légitimité de la République démocratique populaire de Corée.

« Notre ambassade de Pékin prendra en charge nos relations avec la Corée du Nord », a pour sa part expliqué la relationniste Marie-Christine Lilkoff, du ministère des Affaires étrangères. « Nous n'avons pas d'ambassade dans tous les pays du monde. » Depuis 1998, l'ambassadeur de Suède à Pyongyang représentait les intérêts consulaires canadiens.

Cette annonce couronne une dizaine d'années d'échanges universitaires et une demi-douzaine d'années d'implication d'ONG canadiennes en Corée du Nord, un pays frappé par des famines ayant fait jusqu'à trois millions de morts, sur une population de 23 millions d'habitants. L'économie nord-coréenne est asphyxiée par 40 ans d'isolement commercial, et des désastres naturels comme des inondations. En janvier, le président nord-coréen, Kim Jong-Il, a exprimé son admiration pour le virage économique chinois lors d'une visite à Shanghai.

L'un des pères du programme d'échanges universitaires avec la Corée du Nord, le professeur Paul Evans de l'Université de Colombie-Britannique, s'attendait à ce que la proclamation des relations diplomatiques survienne avant Noël. « Les élections et le changement de ministre des Affaires étrangères ont probablement retardé l'annonce, a-t-il dit en entrevue téléphonique. Le ministre John Manley est un homme qui aime bien posséder ses dossiers. »

Selon M. Evans, des détails comme le nombre de diplomates et l'usage d'appareils de télécommunications restent encore à régler avant l'échange des lettres de créances des ambassadeurs. « Ça m'étonnerait que l'ambassadeur canadien en Chine se rende à Pyongyang avant mai, et qu'une ambassade ouvre à Ottawa avant juin. Mais l'annonce va accélérer les procédures pour un voyage d'étude que j'organise pour avril. » Les premiers échanges d'étudiants pourraient survenir d'ici un an ou deux, selon M. Evans.

D'autres pays, comme la Belgique et les Pays-Bas, ont annoncé que leurs ambassades de Séoul s'occuperaient des relations avec Pyongyang. Pourquoi le Canada n'en a-t-il pas fait autant ? « L'idée est attrayante comme symbole, mais elle n'était pas très acceptée jusqu'à récemment par Pyongyang, a dit M. Evans. Il y a aussi des problèmes logistiques : pas de lien direct entre Séoul et Pyongyang, contre des vols et des trains quotidiens entre Pékin et Pyongyang. Aussi, notre ambassade à Pékin a pour le moment beaucoup plus de personnel qui connaît la Corée du Nord. »



Voyez triple*

Triplez vos « Gold Points ». Profitez de la promotion exceptionnelle offerte aux membres du programme Radisson Gold Rewards. Obtenez 2000 « Gold Points » lors de votre 1^{er} séjour à l'hôtel et 6000 « Gold Points » lors de chaque séjour additionnel dans les hôtels Radisson. 20000 « Gold Points » sont échangeables pour une nuitée** ou 5000 milles Aéroplan ou plus encore. Cette promotion est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 mars 2001.



Nuitées gratuites, des primes en or. ADHÉREZ DÈS AUJOURD'HUI.

www.radisson.com
1-800-333-3333 ou communiquez avec votre agence de voyage

Membre du réseau Gold Points Rewards™
www.goldpointscanada.com



Radisson
HOTELS & RESORTS

2931145A

*Lors d'un premier séjour dans un hôtel et villégiature Radisson situés aux États-Unis, au Canada et aux Caraïbes, pendant la période promotionnelle du 1^{er} janvier au 31 mars 2001, les membres se verront attribuer 2000 « Gold Points » et se qualifieront pour obtenir, en plus des 2000 « Gold Points » réguliers, 4000 « Gold Points » additionnels pour chaque séjour ultérieur. Nombre de bonus illimité. Aucun achat n'est requis pour recevoir votre carte Radisson Gold Rewards. Vous trouverez une liste complète des modalités et conditions du programme au : www.radisson.com ou à un hôtel et villégiature Radisson participants. Cette offre est valide dans les hôtels participants. Non valide pour les tarifs d'industrie ou d'employés ou lors d'un séjour utilisant les « Gold Points » accumulés.

**Dans les hôtels participants.

Le View-Master® utilisé est une courtoisie de Fisher-Price, Inc.



Touchez-la droit au cœur

Bijoux en forme de cœur tirés de la collection Argent sterling Birks :
collier à barrette, 145 \$;
flacon à parfum et entonnoir, 125 \$;
piliulier, 85 \$; porte-clés, 90 \$

La sélection illustrée peut varier selon nos magasins. Informez-vous sur les modalités spéciales de paiement de notre plan de crédit BIRKS.

BIRKS

ARGENT. depuis 1879



BIRKS

1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno.
1 800 682 2622 www.birks.com

Alfred Sirven interrogé dès son arrivée en France

d'après AFP

PARIS – L'ancien numéro deux du groupe pétrolier français Elf, Alfred Sirven, se trouvait toujours tard hier, peu avant 23h (locales), dans le bureau des juges chargés de l'affaire Elf au pôle financier du palais de justice de Paris.

Avant d'être entendu par les juges, Alfred Sirven avait été laissé un moment au dépôt, le temps pour ses trois avocats, arrivés peu après 21h (locales), de prendre connaissance du dossier.

Sirven était arrivé vers 20h45 au pôle financier, venant de l'aéroport militaire de Villacoublay, dans la région parisienne, en provenance de Francfort en Allemagne, où il était détenu depuis samedi matin après avoir été ramené des Philippines.

Les juges devaient faire connaître au personnage-clé de l'affaire Elf, arrêté vendredi aux Philippines, les charges pesant sur lui en vertu des mandats d'arrêt délivrés à son encontre le 13 juin 1997 dans le dossier Elf et le 17 septembre 2000 dans l'affaire des frégates françaises vendus à Taiwan.

Les juges devaient également procéder à un premier interrogatoire de Sirven, qui devait ensuite être conduit à la prison de la Santé à Paris, où une cellule l'attendait



Alfred Sirven, l'ancien numéro 2 d'Elf.

depuis vendredi à l'étage des personnalités, a-t-on indiqué de source pénitentiaire.

Aujourd'hui, Alfred Sirven doit être présenté au tribunal correctionnel de Paris, où il est jugé depuis deux semaines par défaut, en même temps que six autres prévenus présents à l'audience, dont l'an-

ancien ministre Roland Dumas, son ex-amie Christine Deviers-Joncour et l'ancien président d'Elf, Loïk le Floch Prigent.

Depuis l'ouverture du procès, il y a quinze jours, avocats et prévenus ont tenté d'imputer à l'ancien numéro deux d'Elf, absent à l'audience, l'essentiel des responsabilités dans les détournements commis au préjudice du groupe.

En Allemagne, l'Union chrétienne-démocrate (CDU, opposition conservatrice) a reproché hier au gouvernement allemand de n'avoir rien fait pour empêcher l'extradition de Sirven vers la France.

Peu avant son extradition, Sirven a refusé de témoigner devant les membres de la commission d'enquête parlementaire allemande sur les caisses noires de la CDU, venus l'interroger sur le rachat en 1992 par Elf Aquitaine de la raffinerie est-allemande de Leuna. Une partie des commissions versées lors de la vente de Leuna aurait servi à financer la CDU de l'ancien chancelier Helmut Kohl, ce que le parti dément catégoriquement.

L'homme-clef de l'affaire Elf a aussi reçu hier matin la visite en prison de fonctionnaires du ministère allemand des Finances, de policiers allemands ainsi que de substituts du parquet de Sarrebruck, qui instruit une affaire de blanchiment d'argent liée au rachat de Leuna.

À tous, il a refusé de répondre, se disant insuffisamment préparé. S'adressant à des journalistes à l'issue de l'audience, il a indiqué qu'il répondrait en revanche aux questions de la justice française. « Je n'ai pas le choix. Je suis mis en examen (inculpé) », a-t-il souligné.

Publication du premier journal d'opposition au Soudan depuis 1989

d'après AFP

KHARTOUM — Le premier journal d'opposition publié au Soudan depuis 10 ans, un quotidien du parti de l'ancien idéologue islamiste du régime, Hassan al-Tourabi, a fait son apparition hier dans les kiosques.

Le quotidien *Rai al-Chaab* (*l'Opinion du peuple*) est publié par le Congrès national populaire (CNP), une scission du Congrès national (CN, au pouvoir) menée par Tourabi, l'ancienne éminence grise de la junte militaire-islamiste, écarté du pouvoir en décembre 1999 par le président Omar al-Béchir.

Il s'agit de la première publication d'opposition à être autorisée depuis le coup d'État d'Omar al-Béchir en 1989, qui avait renversé le gouvernement élu du premier ministre Sadek al-Mahdi.

Dans sa première édition, le journal fait état d'une proposition du CNP de former une large coalition nationale rassemblant les diverses forces politiques du Soudan afin « d'œuvrer pour les libertés, la démocratie et des élections libres ».

Selon le quotidien, les trois principaux partis d'opposition, l'Oumma, le Parti unioniste démocratique (PUD) et le Parti communiste ont plutôt bien réagi à cette proposition.

Le journal cite un haut responsable du parti Oumma affirmant que sa formation « n'écartait pas la possibilité d'un dialogue avec le CNP », ainsi qu'un dirigeant du PUD qui a déclaré que son parti « pourrait accepter » les propositions du CNP, malgré certains désaccords politiques.

Les dernières élections présidentielle et législatives organisées en décembre dernier avaient été boycottées par l'opposition.

UKRAINE |

Le mouvement de protestation anti-Koutchma s'intensifie

d'après AFP et AP

KIEV – Quelque 8000 manifestants ont réclamé hier à Kiev la démission du président Léonid Koutchma qu'ils accusent d'être impliqué dans le meurtre d'un journaliste d'opposition.

Les manifestants portaient de grands portraits du chef de l'État, le visage barré d'une croix. Ils ont convergé vers un campement installé par des opposants depuis décembre en plein centre-ville avant de se rendre jusqu'au parlement.

Certains manifestants de pro-

vince avaient rallié la capitale à pied ces derniers jours.

Il s'agissait de la deuxième manifestation cette semaine soutenue à la fois par la droite et par la gauche, ce qui est tout à fait exceptionnel dans ce pays divisé entre les nostalgiques de l'Union soviétique et les partisans d'une évolution à l'occidentale.

Mais tous sont exaspérés par la corruption ambiante qui neutralise le décollage économique et effraie les investisseurs étrangers.

Koutchma est soupçonné d'avoir joué un rôle clé dans le meurtre de Gueorgui Gongadze, un journaliste qui menait une véritable croisade contre la corruption et diffusait sur Internet. Un corps décapité et brûlé

à l'acide, très certainement le sien selon la police, a été retrouvé en novembre dernier.

Sur des bandes magnétiques, enregistrées par un ancien garde du corps du président et rendues publiques par un député de l'opposition, on peut entendre une discussion au sujet de Gongadze entre Koutchma et des responsables de la sécurité.

Au cours de l'échange, la voix identifiée comme celle du chef de l'État demande qu'on réduise le journaliste au silence. Koutchma, qui a été réélu pour un deuxième mandat de cinq ans en 1999, a rejeté les accusations.

« À bas Koutchma ! » scandaient hier les manifestants venus de plu-

sieurs régions d'Ukraine à l'appel d'un mouvement de protestation national baptisé « l'Ukraine sans Koutchma ».

La manifestation a rassemblé dans le centre de Kiev des représentants des partis de gauche (socialiste) mais aussi de droite et d'extrême droite (Roukh, UNA-UNSO). Les protestataires ont brûlé un mannequin à l'effigie du président et des portraits du chef de l'État.

Cette manifestation, qui a donné lieu à des échauffourées, était la plus importante depuis le début de la contestation anti-Koutchma en décembre dernier.

Quelque 150 manifestants étaient arrivés hier matin de Jitomir (nord-ouest), après avoir mar-

ché près de 150 kilomètres en une semaine pour participer aux protestations.

Le cortège des manifestants, qui s'étalait sur plusieurs centaines de mètres, a remonté la principale artère de la capitale ukrainienne, l'avenue Khreschatik, puis s'est rendu devant le parlement et la présidence avant de revenir sur Khreschatik.

Plusieurs échauffourées ont éclaté sur cette avenue entre des manifestants et des inconnus en civil. En outre, la télévision nationale Inter a rapporté des accrochages avec la police.

« Koutchma est le symbole de la corruption. Il doit partir », a lancé un organisateur du mouvement, Iouri Loutsenko.

Accord entre l'Éthiopie et l'Érythrée sur la zone tampon

d'après AFP

NAIROBI — L'Éthiopie et l'Érythrée se sont mis d'accord hier à Nairobi pour commencer le 12 février l'établissement d'une zone tampon au sud de l'Érythrée et le retrait des forces éthiopiennes qui l'occupent, a indiqué la Mission des Nations unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE).

Les deux pays étaient en désaccord, depuis la fin de décembre, sur le tracé exact de cette zone tampon, élément essentiel de l'accord de paix signé le 12 décembre à Alger.

Addis-Abeba et Asmara ont accepté une proposition des Nations unies concernant la frontière sud de cette zone de 25 km, le long de la frontière dans le sud de l'Érythrée, dans laquelle doivent se déployer 4200 Casques bleus.

Cet accord a été conclu lors d'une réunion de la Commission de coordination militaire (CCM), qui a réuni dans la capitale kényane des officiers supérieurs des deux pays, ainsi que le commandant de la MINUEE, le général néerlandais Patrick Cammaert.

« Les délégations éthiopienne et érythréenne se sont mises d'accord pour établir la zone temporaire de sécurité (ZTS) le 12 février », a annoncé la MINUEE dans un communiqué. Chaque partie a toutefois exprimé des réserves sur certains points du tracé, précise le texte.

L'accord prévoit que les forces éthiopiennes commenceront, le 12 février, à reculer en dehors de cette zone et que leur redéploiement devra être achevé le 26 février. De son côté, l'Érythrée doit « réarranger ses forces à la frontière nord » de la zone tampon, entre le 17 février et le 3 mars. « La MINUEE va surveiller et vérifier l'établissement de la ZTS », précise la force de l'ONU.

Par ailleurs, les ministres de la Défense du Canada, Art Eggleton, et du Danemark, Jan Trojborg, sont arrivés hier à Addis-Abeba en provenance d'Asmara pour rejoindre leur homologue néerlandais déjà sur place, avant de s'entretenir avec les autorités éthiopiennes. Le néerlandais Frank de Grave était arrivé la veille en compagnie de son premier ministre, Wim Kok.

De nombreux soldats néerlandais (1029), canadiens (555) et danois (335) font partie de la force de maintien de la paix de l'ONU qui doit se déployer le long de la frontière entre les deux pays.

Pékin interdit une rencontre avec le Falun Gong

d'après AFP

LA HAYE — Le ministre néerlandais des Affaires étrangères, Jozias Van Aartsen, a annulé une visite en Chine qui devait débiter hier, à la suite du refus des autorités chinoises d'autoriser une rencontre avec des représentants de la secte Falun Gong.

« Il est impensable qu'une partie du programme soit supprimée sous la pression de la Chine », a déclaré un porte-parole du ministre des Affaires étrangères pour expliquer cette décision.

Pékin s'est opposé à la rencontre qui était prévue à Hong Kong le 12 février entre l'ambassadrice pour les droits de l'homme du ministère néerlandais des Affaires étrangères et 11 représentants chinois d'organisations de défense des droits de l'homme, parmi lesquels figurent des membres de la secte Falun Gong. La secte, d'inspiration bouddhiste et taoïste, est interdite en Chine, mais pas dans l'ancienne colonie britannique.

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration

GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Editorialiste en chef

La paix des faucons

AGNÈS GRUDA
agruda@lapresse.ca

Le faucon Ariel Sharon a-t-il des chances de réussir là où la colombe Ehoud Barak a lamentablement échoué — soit à conclure un accord de paix entre Israël et le peuple palestinien ?

Il existe une théorie de la « poigne forte », selon laquelle les gouvernements de droite, avec leurs discours musclés, leurs discours intransigeants et leur doigt sur la gâchette, sont les seuls à pouvoir apporter la paix à Israël. L'hypothèse s'appuie sur des précédents historiques — après tout, c'est un leader du Likoud, Menahem Begin, qui a signé la paix avec l'Égypte.

C'est là une théorie à laquelle on aurait bien envie de croire, au lendemain d'une élection qui a porté au pouvoir un politicien résolument voué à la méthode dure. Mais pour croire qu'Ariel Sharon est le mieux placé pour faire la paix, il faut de belles réserves d'optimisme.

L'élection d'un homme au passé aussi lourd et aux opinions aussi tranchées ne signifie pas pour autant qu'Israël fonce irrémédiablement vers le cataclysme. Il y a une différence entre ce qu'on peut dire dans l'opposition et ce que l'on peut faire une fois élu. Surtout en Israël qui s'est doté d'un système électoral impossible, forçant les partis au pouvoir à conclure des alliances qu'ils doivent monnayer avec des compromis.

Le scrutin d'hier ne portait que sur le poste de premier ministre et Ariel Shaorn hérite d'une Knesset aussi divisée qu'elle l'était la veille de l'élection. Ce fractionnement politique a lourdement handicapé Ehoud Barak dans ses négociations avec les Palestiniens. Il risque d'handicaper tout autant Ariel Sharon lorsqu'il voudra déployer l'artillerie lourde. Le nouveau premier ministre devra se rappeler qu'il est assis sur un siège éjectable. Et que son prédécesseur, qui vient de se faire montrer on ne peut plus clairement la porte, avait été élu il y a moins de deux ans par 56 % des voix.

Un pas de plus vers l'homme-enfant

MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

« C'est pas moi, c'est lui ! » lance invariablement l'enfant pris en faute après avoir cassé une porcelaine ou estropié la petite sœur... On prend pour acquis que, quelque part à l'adolescence, ce comportement s'efface pour laisser place à une attitude plus adulte, qui consiste notamment à assumer la pleine responsabilité de ses paroles et de ses actes.

Mais, justement, la société des adultes serait-elle devenue à ce point nostalgique de l'enfance, et de l'absence totale de responsabilité accompagnant cette période bénie de la vie, qu'elle tende inlassablement vers une infantilisation toujours plus grande de l'individu ?

Un millième exemple de cette régression symbolique vient d'être donné par un jugement de la Cour supérieure de l'Ontario.

Celle-ci condamne en effet un employeur pour les gestes posés par une de ses employées, laquelle a subi un accident après avoir pris le volant en état d'ébriété. Cela se passait en 1994. Linda Hunt avait ingurgité une bonne quantité d'alcool lors d'un party de bureau suivi d'un arrêt dans un bar du voisinage. Elle avait ensuite pris le volant malgré les offres répétées et insistantes de son employeur — ainsi que de ses collègues — de lui procurer un autre moyen de transport.

Or, cet employeur aurait dû faire preuve d'un plus haut degré de pa-

Le vent peut tourner vite et la catastrophe n'est peut-être pas pour demain. Mais on voit mal comment la paix pourrait progresser sous le leadership d'Ariel Sharon. Après tout, il y a faucon et faucon, et le nouveau premier ministre en est un qui s'assume pleinement. C'est lui qui avait entraîné son gouvernement dans une guerre interminable avec le Liban. Lui qui a été mêlé au massacre de 800 réfugiés dans les camps de Sabra et Chatila. Lui qui a poussé à faire construire des villes en pleine Cisjordanie. Lui qui multiplie les défis et les provocations

Son discours ressemble à ses gestes : son mantra électoral, c'était « la sécurité d'abord, la paix ensuite ». Cela signifie qu'il refuse de reprendre le dialogue avec les Palestiniens tant et aussi longtemps que leur révolte n'aura pas été matée. Au point de rejeter même l'idée de serrer la main de Yasser Arafat. Quel recul, par rapport à l'esprit d'Oslo !

Sharon s'oppose à toutes les demandes qui importent aux Palestiniens. Les colonies juives, le statut de Jérusalem et le droit de retour sont non négociables, point. Pas question non plus d'offrir de nouveaux territoires aux Palestiniens qui, pour passer de Cisjordanie à Gaza, pourraient emprunter des trants dont il leur serait interdit de descendre à mi-chemin. La paix selon Sharon, c'est la ségrégation.

De leur côté, les Palestiniens se sont radicalisés. L'intifada, dans sa version au 2000, n'a rien à voir avec celle de 1987. La première avait débouché sur un espoir. La seconde est le fruit de cet espoir déçu. Dans la poudrière de Gaza où ils vivent claustrés, les jeunes garçons n'ont aucune perspective autre que celle de devenir des martyrs. Ils carburent à la haine, ils sont armés et ils tirent. Ils se sentent floués par tous, y compris Yasser Arafat. Et ils font peur aux Israéliens les plus ouverts face aux revendications palestiniennes, au point de les jeter dans les bras de Sharon. C'est le cercle vicieux.

Le fossé entre le pays d'Ariel Sharon et la Palestine d'après Oslo est plus profond que jamais. Et les risques d'explosion sont bien plus élevés que les chances de paix.

ternalisme et aller jusqu'à la coercition en confisquant les clés de la dame ou même en appelant la police en renfort, statue le juge ontarien, qui pousse ainsi un cran plus loin l'obligation de tutorat définie par les jugements déjà rendus par différents tribunaux du pays dans des affaires plus ou moins similaires.

On ne sera pas surpris d'apprendre que Linda Hunt a pleuré (de joie) en prenant connaissance de l'arrêt, ce qui donne tout son sens à l'expression : une société de *crybabies*, qu'un auteur américain, Robert Huges, a déjà utilisée (dans *Culture of Complaint*) pour décrire cette tendance lourde touchant l'Occident depuis au moins une dizaine d'années !

Et on ne trouvera qu'une mince consolation dans le fait qu'en France, un grand buveur de pastis est déjà allé plus loin en exigeant compensation de la maison Pernod-Ricard, coupable d'avoir omis d'indiquer sur ses bouteilles que l'alcool pouvait provoquer la dépendance...

On connaissait déjà les poursuites logées contre les cigarettiers par des fumeurs qui, apparemment, ignoraient totalement que le tabac puisse nuire à la santé. Quelques procès plus tard, le champ est maintenant ouvert à des actions en dommages intentées par des obèses contre des appréteurs de bouffe-minute, des fabricants de croustilles et des embouteilleurs de boissons douces.

En fait, il est à peu près certain qu'un juriste particulièrement pugnace trouvera un jour de bons arguments pour poursuivre... Dieu, dont la Création est entachée de cette injustice ultime faite à l'Homme et à toutes les créatures vivantes : l'inévitabilité de la mort.



Pascal Élie, collaboration spéciale

Droits réservés

OPINION

Un débat d'idées sur les choix d'avenir

FRANÇOIS LEGAULT

L'auteur, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dans un texte qu'il nous a fait parvenir la semaine dernière, réplique ici à l'éditorial d'Alain Dubuc du 29 janvier.

Dans une entrevue que j'accordais récemment à l'émission *Le Point*, j'ai expliqué qu'au cours des discussions que j'ai eues avec mes collègues et éventuels candidats à la direction du Parti québécois, j'ai plaidé pour un certain nombre d'idées et de principes fondamentaux concernant les priorités futures du Québec.

Or M. Dubuc s'est dit en désaccord avec la façon dont j'ai posé l'équation relative à ce débat d'idées, plus particulièrement avec les conclusions que je tire quant au caractère à peu près inconciliable des trois grandes priorités des Québécoises et des Québécois que sont la baisse des impôts, la santé et l'éducation.

Tous conviennent que les impôts sont élevés au Québec malgré tous les efforts déjà consentis pour les alléger. Mais nous devons être prudents quand nous tentons d'établir des comparaisons avec nos voisins, par exemple avec l'Ontario. D'une part, parce que le revenu par habitant au Québec est depuis longtemps inférieur à celui de l'Ontario et que cette disparité résulte en grande partie de facteurs structurels qui se sont imposés au cours des 40 dernières années. D'autre part, parce que le Québec a fait des choix sociaux différents, comme celui des garderies à 5 \$ ou du bas niveau des frais de scolarité à l'université.

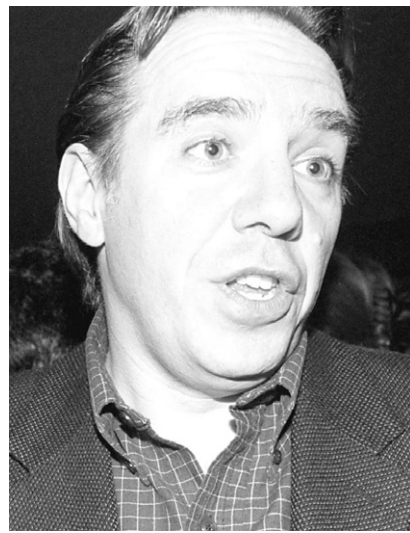
J'admets cependant qu'il y a une limite à ne pas franchir dans la croissance des dépenses de l'État québécois. Nous devons nous tenir loin des emballements dépressifs d'une autre époque qui auraient des effets désastreux sur les finances du Québec. En atteignant le déficit zéro, nous avons fait un premier pas important en vue de nous assurer que celles et ceux qui nous suivent n'auront plus à faire les frais des erreurs du passé. Nous ne devons pas revenir sur ce choix, les jeunes ne nous le pardonneraient pas.

Dans le même esprit, il faut continuer à assurer une bonne gestion des fonds publics. Avant d'accepter l'invitation du premier ministre Bouchard à me joindre à son gouvernement, je lui avais fait part de mes idées sur ce sujet et je m'emploie à les mettre en oeuvre depuis que je suis ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse. Depuis deux ans, j'ai fait en sorte que nos réseaux de l'éducation se sentent de plus en plus responsables en se fixant des objectifs ambitieux. Cela s'est traduit par l'élaboration de plans de réussite dans nos écoles et nos cégeps ainsi que par des contrats de performance avec les universités. Tous les dirigeants de nos réseaux doivent devenir davantage imputables des décisions prises en vue de mieux

servir les Québécoises et les Québécois. J'ai toujours refusé d'opposer efficacité et égalité des chances. Je crois au contraire que si nous voulons sauvegarder nos grandes missions sociales, l'État québécois doit continuer à mettre le cap sur l'efficacité et la bonne gestion.

Ces constats étant faits, notre société doit s'interroger sur la façon de concilier les différentes missions de l'État québécois.

Nous vivons dans une société vieillissante. Le vieillissement de la population est déjà évident lorsque l'on compare la croissance de nos dépenses en santé et la croissance du PIB. Dans la mesure où nous souhaitons conserver un régime universel de soins de santé, cette donnée signifie déjà des coûts additionnels. Cette si-



François Legault

tuation ne fera que s'amplifier au cours des prochaines décennies.

En parallèle, si nous souhaitons que les jeunes puissent jouer un rôle de premier plan dans la société de demain, nous devons être attentifs aux investissements qui nous permettront de construire l'avenir de la société québécoise. Nous devons continuer à accorder une place de choix à l'éducation dans nos investissements futurs. Je sais que M. Dubuc partage cette conviction. Dans sa série d'articles sur l'avenir du Québec, il y voit même une priorité « criante » car l'éducation, écrit-il, « apparaît maintenant comme la condition sine qua non du succès économique à l'échelle de la planète ».

La vraie démocratie et la véritable égalité des chances passent et passeront toujours par une éducation de qualité. C'est par l'école que nous permettons à nos jeunes de participer au développement du Québec nouveau et que nous leur apprenons la tolérance et le respect des différences. C'est par l'école qu'on accède peu à peu à toutes les dimensions de la citoyenneté en apprenant ses droits, mais aussi ses responsabilités à l'égard de celles et de ceux qui nous entourent. L'éducation est le meilleur outil d'intégration sociale. Par le sens de la solidarité qu'elle transmet, c'est l'éducation qui formera les citoyennes et les citoyens qui feront le Québec de demain.

Au moment même où le Québec est confronté à des choix difficilement conciliables entre des bais-

ses d'impôt, des réinvestissements en santé et des réinvestissements en éducation, je ne peux m'empêcher de constater que les marges de manoeuvre dont nous avons collectivement besoin existent, mais qu'elles sont à Ottawa. Il ne faut pas oublier que les surplus budgétaires considérables du gouvernement fédéral découlent d'abord des coupes opérées dans les transferts sociaux aux provinces. Or, le Livre rouge du gouvernement Chrétien est très clair quant à l'utilisation qui sera faite de ces surplus. Les libéraux fédéraux ont indiqué que 50 % des surplus iraient en baisse des impôts et au remboursement de la dette et l'autre 50 % à de nouvelles dépenses. De quelles dépenses parle-t-on ? Le discours du Trône du 30 janvier doit nous laisser songeurs lorsque l'on constate l'intention d'Ottawa d'empiéter encore sur les compétences du Québec. Ces empiètements sont inefficaces, ne respectent pas les normes élémentaires de saine gestion et ne tiennent pas compte des Québécoises et des Québécois.

Pour résoudre le grave problème du déséquilibre fiscal qui grève la capacité du Québec à faire des choix et qui limite son action, la seule solution demeure la souveraineté. Par ailleurs, un débat énergique sur le déséquilibre fiscal est plus nécessaire et urgent que jamais.

Mais en tout état de cause, il reste des choix à faire au Québec. Des choix qui ne regardent que nous et qui doivent être guidés par un certain nombre de principes. À mon avis, le plus important de ces principes est celui de l'équité entre les générations. Seul un sens aigu de nos responsabilités envers les générations futures pourra nous guider solidement dans nos décisions prochaines. L'État doit proposer une vision à long terme du Québec et faire de la place aux priorités des jeunes ; ceux-ci doivent être au centre d'un projet mobilisateur pour le Québec.

Nous devons imaginer une façon de faire de l'équité intergénérationnelle et des priorités des jeunes les principes de base de notre action. L'avenir du Québec dépendra de notre capacité à relever ce grand défi. Nous aurons des décisions difficiles à prendre, mais nous saurons les prendre sachant que nous établissons les fondements d'un Québec moderne, ouvert, dynamique, qui se construit avec et pour ses jeunes.

Nous ne devons pas craindre de mettre sur la table les vrais enjeux auxquels nous sommes toutes et tous confrontés. Le débat d'idées sur les choix d'avenir de la société québécoise doit se faire. Si nous souhaitons donner des signes d'espoir aux générations montantes et si nous voulons qu'elles prennent toute la place qui leur revient, les prochains choix de société devront inévitablement refléter le principe de l'équité entre les générations.

Croire à l'équité entre les générations, c'est comprendre que notre avenir est entre les mains des jeunes, mais c'est comprendre aussi que l'avenir des jeunes est entre nos mains.

FORUM DE LA JUSTICE

Les dérives criminogènes du système de gestion des sentences

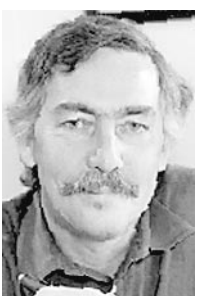
De plus en plus, la façon dont les juges décident des peines à imposer aux criminels et la manière dont celles-ci sont gérées par l'administration carcérale sont critiquées. Nous poursuivons notre série amorcée hier, en publiant le texte d'un deuxième expert, M. Maurice Cusson, qui est professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et chercheur au Centre international de criminologie comparée.

MAURICE CUSSON

Au cours des six derniers mois, trois affaires criminelles mettant en cause les systèmes correctionnels ont été portées à l'attention du public : l'assassinat d'Alexandre Livernoche, 13 ans, perpétré par un détenu en « absence temporaire » ; le dédommagement de 215 000 \$ versé, en Colombie-Britannique, à la victime d'une agression sexuelle commise par un criminel en semi-liberté et la libération d'un mafioso notoire après qu'il n'eût purgé qu'un sixième de sa sentence. Ces trois cafouillages, dont deux aux conséquences tragiques, ont mis en évidence quelques-unes des aberrations qui ont cours dans notre système d'application des sentences.

Quand les directeurs de prison jouent avec le feu

En août 2000, Mario Bastien était accusé du meurtre du jeune Livernoche qu'il aurait entraîné dans une sablière, obligé à se déshabiller et tué de plusieurs coups de couteau. Cet individu aux lourds antécédents judiciaires avait



Maurice Cusson

été condamné le 21 janvier 2000 à un an de prison pour pas moins de sept affaires différentes (introductions par effraction, vols, menaces...).

Après deux mois de prison, il avait bénéficié, le 21 mars, d'une absence « temporaire » du Centre de détention de Trois-Rivières, cependant que, pour d'obscures raisons de paperasses, la Commission des libérations conditionnelles du Québec ne s'était pas encore résignée à entériner le fait accompli. L'absence temporaire fut alors prolongée pour des raisons soi-disant humanitaires. Le temporaire était devenu permanent. Certains ont allégué que Bastien avait été élargi à cause de la surpopulation carcérale, ce que le ministre responsable, Serge Ménard, a nié.

L'absence « temporaire » accor-



PHOTOTHÈQUE, La Presse

En août 2000, Mario Bastien était accusé du meurtre du jeune Livernoche qu'il aurait entraîné dans une sablière, obligé à se déshabiller et tué de plusieurs coups de couteau.

dée à Bastien au sixième de sa peine et prolongée indéfiniment n'est nullement illégale, ni exceptionnelle. Une loi provinciale l'autorise ; elle est même pratique courante. « Ce privilège exorbitant, exceptionnel, de l'absence temporaire (être libéré au sixième de la peine !) est devenu banal, sinon la norme », écrit Yves Boisvert dans *La Presse* du 1^{er} septembre 2000. Si Bastien était en liberté quand il a perpétré son meurtre, c'est qu'une loi provinciale donne au directeur de prison la latitude de libérer les détenus dès le sixième de leur sentence, autrement dit, le pouvoir de court-circuiter la décision du juge.

Dès lors que le directeur de prison peut libérer ses pensionnaires à sa guise, les forces qui le poussent à la prodigalité deviennent irrésistibles. Ses supérieurs exigent de lui qu'il boucle son budget avec de belles et bonnes économies et la surpopulation est mal vue. Plus on sort de détenus de l'établissement, plus il est facile d'y maintenir l'ordre. Au ministère, on persiste à croire que la prison est l'école du crime (l'était-elle pour Bastien ?). Et pour couronner le tout, des prisonniers deviennent méchants si on ne leur accorde pas la permission de sortir.

Comme l'apprenti sorcier, le directeur d'établissement voit le redoutable pouvoir d'accorder ou de refuser la liberté lui échapper et se retourner contre lui. Privilège, la libération au sixième se métamorphose en droit sous la pression des détenus. « Temporaire », elle devient permanente. En principe réservée à de bons détenus, elle est accordée à des criminels de plus en plus dangereux. Si un prisonnier essuie un refus, il profère des menaces qui méritent d'être prises au sérieux depuis les meurtres de gardiens de prison qui ont fait les manchettes.

En régime démocratique, il est une division des tâches qui va de soi : c'est l'affaire des juges d'accorder ou de retirer la liberté aux justiciables au terme d'un processus rigoureux et il revient aux directeurs de prisons — faut-il le rappeler ? — de garder les prisonniers en prison. Le directeur a aussi pour mandat de maintenir l'ordre et la sécurité au sein de son établissement. Et avec le genre de pensionnaire qu'il héberge, ce n'est pas rien. Lui donner la faculté de libérer l'exposé à la tentation d'en faire un instrument de gestion interne. Si sortent les détenus au plus vite réduit le risque d'émeute, qui voudra s'en priver ?

Le directeur de prison est très mal placé pour se substituer au juge. Que sait-il de la gravité réelle des crimes jugés ? Que sait-il de la dangerosité de l'accusé ? Des dommages causés à la victime ? Il n'a sous les yeux que le comportement carcéral lequel, c'est connu, est un très mauvais indicateur de la conduite hors des murs. Par la force des choses, il restera obnubilé par les contraintes internes de son établissement et perdra de vue les raisons pour lesquelles les criminels sont incarcérés.

Qui est responsable ?

Lors d'une entente à l'amiable, le Service correctionnel du Canada vient d'accepter de verser 215 000 \$ à une victime de Colombie-Britannique agressée sexuellement par un détenu en libération de jour. L'agresseur, J. Armbruster, avait à son actif plus de 60 condamnations. Il y a quelques années, un juge lui avait infligé une sentence de vingt ans pour vol qualifié et agression sexuelle armée. En 1998, quatre jours après son transfert en maison de transition, il s'était emparé d'un couteau qu'il avait utilisé ensuite pour agresser la victime

dans le commerce où elle travaillait (*Globe and Mail*, 9 janvier 2000). Le fait, pour le SCC, de dédommager une victime revient à reconnaître sa responsabilité pour le crime commis par un individu qu'il aurait dû garder derrière les barreaux.

Une poursuite de cette nature n'est pas unique. En septembre, la famille Livernoche s'appretait à intenter une poursuite civile d'au moins 500 000 \$ contre le ministère de la Sécurité publique et la Commission québécoise des libérations conditionnelles pour la libération négligente de M. Bastien.

Ainsi est posée la question de la responsabilité. En principe, celui qui, par sa faute, cause à autrui un dommage est tenu de le réparer. Les systèmes correctionnels doivent-ils répondre des décisions qui ont pour conséquence prévisible une agression sexuelle ou un meurtre ? Ont-ils l'obligation d'empêcher que les délinquants dont ils ont la charge ne commettent des crimes tant qu'ils sont sous leur contrôle ? Si les tribunaux continuent de répondre par l'affirmative et donnent raison aux demandeurs, le principe de la responsabilité des systèmes correctionnels vis-à-vis des victimes prévaudra.

Mais qui — après les criminels eux-mêmes, bien sûr — sont d'abord responsables de tels crimes ? Certainement pas les contribuables, et pourtant ce sont eux qui, en dernière analyse, paient les dommages et intérêts. Il me semble que le ministre (et derrière lui le législateur) qui confère des pouvoirs démesurés à des fonctionnaires devrait répondre des crimes rendus ainsi possibles.

Libérations automatiques pour mafiosi

Condamné le 25 février 2000 à quatre ans de pénitencier dans une affaire d'importation de cocaïne de plusieurs millions de dollars, Giuseppe Caruana était transféré en maison de transition le 25 octobre, tout juste huit mois après. G. Caruana est membre d'une famille de la mafia très active dans le trafic de la drogue et le blanchiment d'argent. Pour sa part, Alfonso Caruana, un parent, sera libéré en 2003, après avoir purgé quatre des 18 années de la sentence reçue pour le trafic de 2000 kilos de cocaïne (Cédillot, *La Presse*, 4 décembre 2000). Ces deux mafiosi profitaient de l'automatisme aveugle avec lequel les articles 125 et 126 de la loi sur le système correctionnel sont appliqués. Ces articles stipulent que la Commission ordonne la libération dès le sixième de la sentence du détenu qui en est à sa première condamnation fédérale et qui n'a pas d'antécédent violent, si elle est convaincue qu'il ne commettra pas de crime avec violence. Cette disposition dite de l'examen expéditif n'a cessé d'être attaquée, n'a jamais été défendue publiquement et n'a pourtant toujours pas été abrogée.

Quand le journaliste Michel Auger fut victime d'une tentative d'as-

sassinat, la classe politique, le ministre Ménard en tête, réclama à cor et à cris une loi antigang. Mais il tombe sous le sens qu'une telle loi resterait un tigre de papier avec la règle du 1/6. Quel effet intimidant peut-on espérer de n'importe quelle loi dans ces conditions ? Un mafioso rationnel sera prêt à courir le risque (faible) de quelques mois de prison pour un gain se chiffrent en millions. Nos ministres croient-ils que les criminels organisés sont incapables de faire le calcul ?

Un système en guerre contre lui-même

M. Bastien : les criminologues savent fort bien que ce type de criminel polymorphe risque de passer à tout moment du vol à la violence. J. Armbruster : multirécidiviste violent. G. Caruana : membre de ce genre d'organisation dont chacun sait qu'elle commandite des exécutions. Ces individus étaient-ils à ce point inoffensifs qu'il fallait les libérer prématurément, expéditivement et automatiquement ? D'autant que les largesses dont ils ont profité sont en contradiction flagrante avec les principes de détermination de la peine affichés dans notre droit.

C'est dans l'article 718 du Code criminel que ces principes sont énoncés. Le texte dit que la détermination de la peine a pour objectif de contribuer à une société juste et sûre par des sanctions elles-mêmes justes visant, notamment, à dénoncer les comportements illégaux, à dissuader, à isoler certains délinquants et à les réadapter. L'article énonce aussi : « La peine est proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du délinquant ». Même si les sentences sont conformes à ces principes, ils sont niés à l'étape de leur application. Domine alors un refus doctrinaire de la prison. Celle-ci, paraît-il, ne remplirait aucun des buts évoqués plus haut. Incarcérer, c'est donc infliger des souffrances inutiles. La règle du sixième s'inscrit directement dans cette logique.

Dès lors qu'en matière de crime grave, le seul moyen disponible pour réaliser les buts officiels de la peine est la prison, la contradiction est flagrante. Au palais de justice, le juge entend les témoins, les avocats, les experts. Puis, au terme d'une procédure longue et coûteuse, il prononce une sentence dictée par la loi, l'équité et la nécessité de protéger le public. Par la suite, les fonctionnaires du système correctionnel dépensent beaucoup d'argent et de ruses pour empêcher que cette sentence ne soit suivie

d'effet. Ce qu'on fait d'une main, on le défait de l'autre. Résultats : les juges ne sont plus pris au sérieux quand ils dénoncent les actes illégaux ; les sentences cessent d'intimider ; les gens dangereux ne sont pas neutralisés et la proportionnalité reste un souhait pieux. Il s'ensuit que notre société est moins juste qu'elle pourrait l'être et qu'il s'y commet plus de crimes qu'il ne s'en commettrait si les peines étaient convenablement exécutées.

Les juges ne sont plus pris au sérieux quand ils dénoncent les actes illégaux ; les sentences cessent d'intimider ; les gens dangereux ne sont pas neutralisés et la proportionnalité reste un souhait pieux.

La loi 170 affaiblit les règles de contrôle et de transparence

MONIQUE DESLAURIERS

L'auteure est présidente du Mouvement pour la démocratie dans les villes.

La loi 170 sur les fusions forcées, votée le 19 décembre dernier, est comme un gros « contenant ». L'ouvrir réserve des surprises. Ainsi, on y découvre l'annulation des fonctions du vérificateur, des pouvoirs discrétionnaires de dépense de la part de l'exécutif des futures villes et la suppression de certains contrôles directs référendaires en possession des citoyens.

Plus que jamais, il faudrait éviter que des groupes d'intérêt soient tentés d'accéder à des avantages que le respect des règles et des procédures ne permet pas d'obtenir. Les villes constituent un terrain tout particulièrement fertile pour la corruption. Elles concentrent les ressources et les marchés (les permis et les contrats). Elles sont également maître d'oeuvre de trois quarts des investissements civils et des travaux d'infrastructure. Ces considérations auraient dû servir de point de départ à l'élaboration de la loi, de manière à garantir l'impartialité et la légalité des décisions que poseront les futurs dirigeants.

La ministre des Affaires municipales, Louise Harel, s'est défendu de vouloir abolir définitivement le poste du vérificateur. Pour-

quoi alors l'avoir enlevé ? Ce personnage est la hantise des élus, car il n'a pas la langue dans sa poche pour dénoncer les prix gonflés et les contrats de rues ou de trottoirs donnés à répétition aux mêmes entrepreneurs. Mais jouira-t-il de la même indépendance si sa fonction est réintroduite demain, comme le soutient la ministre ? Sera-t-il nommé par l'exécutif ou par le Conseil, à la suite d'un avis de concours et sur suggestion de l'Ordre ? Son budget sera-t-il inscrit dans la charte de la ville, pour s'assurer qu'on ne lui coupe pas les fonds, par mesure de repréailles ? Exercera-t-il sa juridiction sur les organismes à but non lucratif ou les paramunicipales, dont la distribution de fonds publics — en l'absence de contrôles — peut donner lieu à toutes sortes de dérapages ?

Les fonds publics doivent pouvoir se suivre comme à travers une vitre. En dépit de cela, on peut reprocher aussi à la loi 170 la latitude laissée aux comités exécutifs des futures villes de dépenser jusqu'à 100 000 \$, sans soumission publique, à huis clos et sans autorisation du conseil. La tentation est alors grande de scinder les contrats pour utiliser le « ni vu, ni connu ».

Le 16 janvier dernier, Madame Harel déclarait vouloir serrer la vis aux magouilles électorales et dorénavant soumettre les con-

trats professionnels à des appels d'offres. Mais, en permettant à l'exécutif de dépenser sans rendre de comptes à personne, elle annule d'une main ce qu'elle prétend corriger de l'autre. Même chose du côté des communautés urbaines. Pourquoi permet-elle de donner des contrats « clé en main » en matière d'assainissement des eaux, « sans être tenu de demander des soumissions », « après avoir conclu une convention avec le ministre » ?

En dépit de cela, la loi 170 prive la population de droits référendaires capitaux pour bloquer des règlements d'emprunts superflus (sur les infrastructures notamment). Elle perd aussi son recours à la procédure référendaire pour empêcher l'érection de gros équipements immobiliers qu'elle juge néfaste au territoire. Quant à l'Office de consultation publique prévu pour 2002, il ne remplacera pas la procédure référendaire car il laisse aux élus la possibilité d'avoir le dernier mot, justifié ou non.

Le 16 septembre 2000, *La Presse* publiait le rapport d'enquête du Directeur général des élections sur des organisations électorales « clé en main ». La cueillette d'informations auprès de deux cent témoins indiquait l'existence d'un réseau d'entrepreneurs spécialisés dans le trafic d'influence et la fausse fac-

ture. La fonction principale de ces entremetteurs serait d'obtenir des contrats sous-traités à d'autres sociétés, moyennant un « retainer ». Ce système pourrait substituer à la concurrence prévue par la loi une situation de monopole au profit de quelques entreprises. Il pourrait aussi menacer notre démocratie représentative, puisque ces cartels décideraient des candidats qui mériteraient d'être élus pour seconder leurs objectifs (ce dossier est maintenant entre les mains de la Sûreté du Québec).

Dans le contexte des mégacités qu'elle a créées, la ministre Harel entend assainir les pratiques électorales douteuses associées à des tractations secrètes. À cet égard, le financement public intégral des élections pourrait éviter que certains partis recourent à des fonds occultes pour assouvir leurs besoins. Dorénavant, au rang des groupes d'intérêts, on ne peut plus feindre d'ignorer la présence du crime organisé pour qui « les règles, toutes les règles deviennent un obstacle si elles freinent le développement de leurs intérêts personnels ». Le danger est que cet acteur redoutable finance des intermédiaires qui se chargent de collecter lors des élections. Cependant, plus les contraintes et la surveillance sont sévères, plus elles découragent ces individus de recycler leur argent sale dans les villes.

Superliquidation

la Baie, centre-ville de Montréal, 8^e étage!

Du mercredi 7 février au dimanche 11 février 2001

Dernière chance!

Profitez de super rabais sur des tenues automne-hiver à prix déjà réduits!

50 % de rabais additionnel*

Tous les coordonnés pour femme

50 % de rabais additionnel*

Tous les vêtements pour homme

50 % de rabais additionnel*

Toutes les robes pour femme

*Sur nos derniers prix étiquetés.

Choix de pulls Northern Spirit

Noir seulement.
Ord. 39,99 \$.
Solde 22,99 \$.

Liquidation
6,99 \$

Robes-manteaux Concept XXV

En velours noir seulement Ord. 325 \$
Solde 161,99 \$.

Liquidation
44,99 \$

Robes estivales Concept XXV

Ord. 80 \$.
Solde 47,99 \$.

Liquidation
14,99 \$

Choix de pulls Lyle & Scott pour lui

Ord. 120 \$.
Solde 71,99 \$.

Liquidation
24,99 \$

Toutes les blouses pour elle

(sauf les collections)

Dernier prix, 19,99 \$ et moins.

Liquidation **4,99 \$**

Dernier prix, de 20 \$ à 34,99 \$.

Liquidation **7,99 \$**

Dernier prix, de 35 \$ à 54,99 \$.

Liquidation **9,99 \$**

la Baie

J'aime, j'achète!

L'élection d'Ariel Sharon ne surprend pas les Juifs de Montréal

PASCAL BRETON

LA COMMUNAUTÉ juive de Montréal a appris avec peu de surprise, hier, l'élection d'Ariel Sharon au poste de premier ministre d'Israël.

M. Sharon a nettement devancé son adversaire, Ehud Barak, qui était jusqu'alors à la tête du pays. Le taux d'abstention a été très élevé; il s'agirait du plus bas taux depuis la création de l'État juif.

« Ce n'est pas une surprise. Les sondages prédisaient un écart de 20 %, ils ne se sont pas trompés. Je ne pense pas que le transfert des pouvoirs sera difficile puisque le vote n'était pas serré », a indiqué Philippe Elharrar, directeur du comité Canada-Israël à Montréal.

Peu après le dévoilement du résultat du vote, en fin d'après-midi, les spéculations avaient lieu quant à la formation d'un éventuel gouvernement d'union nationale, ce que M. Sharon a suggéré dès les premières minutes suivant son élection. La démission de M. Barak quelques heures plus tard pourrait changer la donne.

« Nous avons déjà vu ce type de gouvernement en Israël, cela avait fonctionné, mais tout dépend si M. Barak accepte et quelle sera la position de son leadership au sein de son parti », avait ainsi indiqué M. Elharrar.

Par la voix de sa présidente, le Congrès juif du Québec se réjouissait de l'élection de M. Sharon à la tête du pays. « Il existe une grande démocratie au Moyen-Orient et c'est l'État d'Israël. Malgré la propagande négative qui a eu lieu pendant la campagne, nous voyons aujourd'hui l'expression des principes démocratiques et nous allons respecter le choix des Israéliens », a déclaré Dorothy Zalzman-Howard.

Comme plusieurs, la présidente évalue le taux élevé d'abstention des électeurs comme l'expression d'un trop-plein de frustration. « C'est difficile de vivre avec la violence de la guerre jour après jour. La population en a assez », a-t-elle ajouté.

Bruce Katz, coprésident des Palestiniens et Juifs unis de Montréal (PAJU) a dressé un parallèle avec les élections canadiennes du mois de novembre dernier. « Évidemment, la situation n'est pas la même dans les deux pays, mais le faible taux de participation démontre que les électeurs ne pensent pas qu'un parti ou l'autre puisse vraiment les représenter. »

Selon M. Katz, la marge de manœuvre du nouveau premier ministre sera mince puisque, étant issu d'un parti de droite, il sera surveillé. « Il devra être prudent et deux situations sont possibles. Soit que Sharon est trop agressif et qu'il déclenche une guerre régionale, ou qu'il s'assoie et discute avec les autorités palestiniennes », dit-il.

De Montréal, il sera intéressant de voir de nouveaux liens entre les États-Unis et Israël.